

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2025

Le 13 février 2025 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis dans la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, 1 place Jean-Jaurès, au Kremlin-Bicêtre, sous la présidence de M. Jean-François Delage, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 31 janvier 2025.

Membres présents :

M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. AOUDAY, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. ÉDET, Mme BADO, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE (à partir de 19 heures 42), M. KHIAR (à partir de 19 heures 40), M. CHAPPELLIER, Mme PARIS, Mme BENSETTITI

Membres représentés :

Mme FOURCADE par M. RAYMOND, Mme BASSEZ par M. TRAORÉ, M. NICOLLE par M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI par Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE par M. KHIAR (à partir de 19 heures 40)

Membres absents :

M. GIBLIN, M. BOUFRAINE (jusqu'à 19 heures 40), M. KHIAR (jusqu'à 19 heures 40), Mme EL KRETE (jusqu'à 19 heures 42)

Secrétaire de séance :

Mme BOCABEILLE

*Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales,
le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à la désignation du secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Corinne Bocabeille. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 31

Pour : 31 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU)

Absents : 4 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

Mme Corinne Bocabeille est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SEANCES DU 19 DECEMBRE 2024 ET 11 JANVIER 2025

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à l'approbation des procès-verbaux des séances du 19 décembre 2024 et du 11 janvier 2025. Y a-t-il des demandes d'intervention ou de corrections sur ces deux procès-verbaux ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 31

Pour : 31 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU)

Absents : 4 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

Les procès-verbaux sont adoptés.

19 heures 40 : arrivée de M. KHIAR.

Jean-François DELAGE, Maire

Je fais une communication très rapide. Vous avez peut-être remarqué qu'un nouveau prestataire assure la captation et la diffusion vidéo de la séance du Conseil municipal. Comme c'est une première fois, il est toujours possible qu'il y ait quelques coupures ou quelques problèmes. Ils m'assurent de la tête que tout ira bien. S'il devait y avoir des soucis, je vous prie de nous en excuser et de les en excuser par avance. Je vous remercie de votre compréhension. Nous passons aux questions orales.

Jean-François DELAGE, Maire

La première question qui m'a été adressée est posée par Mme Bensettiti.

Mounia BENSETTITI (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je me permets de vous interpeller aujourd'hui au sujet de la situation de la PMI (Protection maternelle et infantile) du Kremlin-Bicêtre. Ce service, pourtant essentiel au bien-être des familles de notre ville, est aujourd'hui en situation critique. [Interruption] est clair. La PMI a pour mission la prévention, le dépistage, l'orientation et la prise en charge des jeunes enfants. Or, sur le terrain, la réalité est tout autre. Le manque de personnel est tel que l'équipe, réduite à deux à trois auxiliaires désormais, ne peut assurer efficacement l'ensemble de ses missions. Les consultations se limitent bien souvent à de simples pesées et quelques conseils, un suivi bien insuffisant pour répondre aux besoins des familles. L'absence de médecin, d'infirmière puéricultrice et de psychologue est d'autant plus préoccupante. La santé de nos enfants devrait être une priorité. Et, pourtant, la PMI est aujourd'hui incapable d'offrir un suivi complet. Les crèches et les relais d'assistantes maternelles (RAM) qui devraient être des partenaires naturels de la PMI sont, eux aussi, privés de ces professionnels indispensables à leur bon fonctionnement. La conséquence de cette pénurie de moyens est sans appel. La fréquentation de la PMI baisse. Les familles se tournent vers d'autres solutions, souvent insatisfaisantes. Cette PMI, qui était autrefois un lieu de confiance et de suivi médical pour les familles kremlinoises, est aujourd'hui délaissée, faute de moyens humains. Pourtant, ses missions sont cruciales : accompagnement à la parentalité, promotion de la santé auprès des Kremlinois, suivi spécifique des familles vulnérables. Ces missions sont aujourd'hui compromises par le manque de personnel.

Plusieurs pistes peuvent être encore envisagées, telles que le recrutement en urgence d'un médecin, d'un psychologue et d'une infirmière puéricultrice. Ils doivent être recrutés au plus vite. Les annonces publiées sur le site de la Ville, notamment celle du médecin, doivent être réactivées et rendues plus attractives. De plus, le remplacement de l'infirmière responsable de la PMI, partie en formation pour un an, est une priorité. La PMI est un service public de proximité essentielle. Il est de notre responsabilité de la soutenir et de la renforcer. La réalité médicale de notre commune se dégrade, avec le départ en retraite des médecins de secteur 1, tels que les gynécologues, les pédiatres, pour ne parler que des spécialités qui sont en relation avec la PMI. Ils sont remplacés par des médecins de secteur 2, donc pratiquant des dépassements d'honoraires. Il est donc d'autant plus important de maintenir une PMI forte au Kremlin-Bicêtre.

Monsieur le Maire, je me suis permis de déborder et de faire quelques suggestions. Mais la question reste la même : quelles actions concrètes comptez-vous mettre en place pour remédier à cette situation ?

Jean-François DELAGE, Maire

Je voudrais quand même rappeler la règle. Vous m'envoyez une question orale que vous écrivez et vous êtes censée la lire telle que vous l'avez écrite, sans déborder comme vous l'avez fait. Je passe sur ce moment.

Je vous remercie de votre question et je vous remercie de ce que vous avez partagé avec nous. Je partage évidemment votre attachement à la PMI qui est un service essentiel pour l'accompagnement des familles kremlinoises et pour la santé des tout-petits. Vous soulignez les difficultés de recrutement qui pèsent sur ce service. Celles-ci ne sont malheureusement pas propres à notre ville, mais relèvent d'une crise plus large qui touche l'ensemble des PMI en France. Le manque de médecins et de professionnels de santé spécialisés est une problématique nationale, bien documentée, et dont les effets se font ressentir sur tous les territoires.

Pour autant, la PMI de notre commune demeure active et engagée auprès des familles. Je tiens à remercier vivement nos agents de la PMI qui font un excellent travail et qui permettent de maintenir un accompagnement essentiel aux familles, malgré les contraintes actuelles. Grâce à trois auxiliaires de puériculture – au lieu de deux, mais vous avez corrigé –, aux vacances d'une sage-femme et d'une conseillère conjugale, le service continue d'assurer un suivi des nourrissons et des jeunes enfants, ainsi que des actions de prévention et d'accompagnement auprès de nos jeunes, notamment sur la notion clé de consentement – ils travaillent aussi à ce sujet – et évidemment sur des questions de parentalité.

Loin de se limiter à de simples pesées, comme vous l'indiquez, nos équipes de la PMI restent mobilisées pour répondre aux besoins des familles kremlinoises, notamment à travers des consultations et des interventions en milieu scolaire. Je peux donc assurer que nous sommes pleinement mobilisés dans la recherche de personnel qualifié et adapté aux besoins de notre PMI – et j'appuie sur « qualifié et adapté ». La tâche n'est pas toujours aisée, comme vous le savez.

La question suivante est posée par M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, en préalable de ma question, puisque vous avez fait une remarque à Mme Bensettiti, je vais vous rappeler une réponse du ministre de l'Intérieur au Sénat en 2014 qui précisait – je vous passe les détails – qu'« aucune disposition législative ou réglementaire n'autorise le maire à priver ou à réduire le droit d'expression d'un membre du Conseil municipal, par exemple, en l'obligeant à lire le texte de sa question orale et non à la présenter librement ».

Jean-François DELAGE, Maire

Et vous aurez remarqué, monsieur Banbuck, que je n'ai pas coupé Mme Bensettiti qui a pu aller au bout de sa question. Et j'ai pu faire la réponse.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Certes, monsieur le Maire, mais vous lui avez fait la remarque.

Jean-François DELAGE, Maire

Je l'ai précisé effectivement.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

C'est une précision qui ne s'imposait pas.

Jean-François DELAGE, Maire

Mais je la fais quand même.

19 heures 42 : arrivée de Mme EL KRETE.

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Banbuck, votre question...

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je vais vous faire plaisir parce que je vais lire ma question.

Claudine Décimo, qui fut Maire de notre Ville de 1989 à 1995, aurait eu cent ans le 12 mars prochain. Avez-vous prévu une manifestation pour célébrer cette date ? Si oui, selon quelles modalités ? Sinon, pour quelles raisons ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette question ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je voulais préciser qu'en effet, Mme Décimo a été Maire de notre commune pendant douze ans et qu'il a fallu attendre près de dix ans pour qu'elle ait un hommage, assez discret quand même, de la Ville par l'attribution de son nom à la salle des mariages, juste à côté, qui est un lieu peu fréquenté et invisible pour la plupart des Kremlinois. À l'occasion du centenaire de sa naissance, il y avait l'occasion de revenir sur la décision du 11 février 2021 afin que les Maires qui se sont succédé depuis 1947, à savoir le docteur Antoine Lacroix, elle-même et, enfin, Jean-Luc Laurent soient tous présents à égalité dans l'espace public.

C'était le sens de ma demande d'inscription d'une délibération à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Cette demande avait reçu l'agrément de sa famille. La majorité municipale en a décidé autrement. C'est son droit, naturellement. Cela appelle quand même de ma part deux remarques. D'une part, les raisons du refus apparaissent discutables. La manifestation du désaccord aurait pu avoir lieu en Conseil et non dans le cercle restreint du bureau municipal sans que nous puissions argumenter cette proposition qui était d'ailleurs parfaitement amendable. D'autre part, et surtout, c'était une opportunité pour montrer que le Conseil municipal pouvait s'unir dans un souci d'égalité autour d'une mesure mémorielle au caractère républicain. Les Kremlinois seront juges de ce positionnement partisan.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Banbuck, je vous remercie pour votre question. Pour y répondre simplement, non, aucune manifestation n'est prévue pour célébrer les cent ans de Mme Décimo, au même titre que rien n'a été fait par le passé pour les centenaires des différents maires du Kremlin-Bicêtre par les municipalités présentes et précédentes. La Ville a toujours honoré ses maires et ses élus. Le docteur Lacroix a une rue à son nom, Claudine Décimo la salle des mariages de la mairie (je rappelle qu'à la suite du contact avec la famille, cette salle des mariages tenait à véritablement à cœur de sa famille) et Jean-Luc Laurent le centre culturel. Comme je l'ai annoncé en janvier, la Ville va continuer ce travail de mémoire dans les mois et années à venir. Il est important d'honorer la mémoire des Kremlinois, élus ou non élus, au travers de dénominations de nos rues – bien que ce soit toujours compliqué du fait des problèmes d'adressage de courrier –, de nos bâtiments communaux ou encore de nos parcs et squares.

La question suivante est adressée et lue par M. Khlar.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, le passage des poids-lourds dans la rue Gabriel-Péri, lors de la fermeture de l'A6, pose un problème majeur pour notre commune.

Jean-François DELAGE, Maire

Excusez-moi, monsieur Khlar. Prenez-vous la question de M. Giblin ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Non. C'est la mienne. M. Giblin a une autre question.

Jean-François DELAGE, Maire

Il y a eu visiblement une inversion. Continuez.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Le passage des poids-lourds sur la rue Gabriel-Péri, lors de la fermeture de l'A6, pose un problème majeur pour notre commune. Cette voie inadaptée à ce type de trafic en raison de son étroitesse engendre des blocages récurrents, des manœuvres difficiles qui endommagent les véhicules stationnés et une congestion d'un axe adjacent. En plus des nuisances sonores et environnementales, ces incidents créent une situation dangereuse et insupportable pour les riverains. Le plan de prévention du bruit et de l'environnement (PPBE) du Val-de-Marne rappelle que 16 % de la population est exposée à un niveau de bruit excessif, notamment à cause du trafic des poids-lourds. De plus la couverture anti-bruit, prévue pour l'A6, ne traite que le bruit et ne répond aucunement aux problématiques de pollution de l'air et de circulation qui se posent la rue Gabriel-Péri. Dans ce contexte, quelles sont les mesures que la municipalité envisage pour interdire et réguler le passage des poids-lourds sur cette voie inadaptée, prévenir les incidents liés à leurs difficultés de manœuvres et renforcer les infrastructures locales afin de mieux gérer ces détournements du trafic ? Quel dispositif peut-il être mis en place pour protéger les riverains des nuisances et des risques engendrés par ce trafic inapproprié ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ? Non. Monsieur Khiar, je vous remercie pour cette question. Il faut rappeler que la rue Gabriel-Péri est une voie départementale. C'est un axe majeur qui relie notre ville à Paris. Il joue un rôle essentiel dans la circulation locale et intercommunale. Ces dernières années, plusieurs grands chantiers ont nécessité une augmentation temporaire du trafic des poids-lourds (prolongement de la ligne 14, démolition puis reconstruction du commissariat en ce moment même, bientôt réaménagement de l'entrée de ville sud-ouest). Concernant les fermetures de l'autoroute A6, elles sont toujours programmées la nuit pour éviter un afflux massif de poids-lourds sur les voies environnantes. La ville est systématiquement prévenue en amont. En réalité, peu de camions se reportent rue Gabriel-Péri. Plutôt qu'une interdiction brutale, nous avons choisi une approche plus adaptée : d'abord, la limitation de la vitesse à 30 km/heure, effective sur la rue Gabriel-Péri et décidée par un référendum en novembre 2023, est en place sur toutes les voies communales et départementales, sauf la RD7, ce qui réduit les nuisances et améliore la sécurité. Bien sûr, nous restons attentifs à l'entretien et aux aménagements de la voirie pour garantir un cadre de vie plus apaisé aux riverains. Des travaux vont avoir lieu d'ici quelque temps, notamment pour déplacer la sortie de secours de l'autoroute A6 qui est aujourd'hui au milieu de la voie de circulation. L'idée est de trouver un équilibre. On ne peut pas tout bloquer sans réfléchir sans conséquences. On doit protéger les riverains sans pour autant paralyser notre ville et ses projets, et sans pour autant paralyser la circulation intercommunale. La rue Gabriel-Péri traverse en effet les communes d'Arcueil, de Gentilly, du Kremlin-Bicêtre et finit à Paris. C'est pourquoi nous continuerons à agir avec pragmatisme et responsabilité sur cette question. La question suivante est posée par M. Ruggieri.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur Delage, vous présidez KBH depuis 14 mois avec la promesse de faire mieux que les bailleurs sociaux classiques. Cette ambition vous a conduit à reprendre en main ces logements. Pourtant, selon de très nombreux locataires que nous avons rencontrés, la situation ne cesse de se détériorer. Ce soir, je ne reviendrai pas sur l'urgence des gros travaux de rénovation, en attente depuis 2020, mais sur des problèmes quotidiens qui relèvent de l'entretien de base de l'entreprise que vous présidez. Des dysfonctionnements inacceptables persistent depuis plusieurs mois alors qu'ils auraient dû être réglés très rapidement.

Je vais donc vous poser des questions très simples et précises. J'espère, ce soir, avoir des réponses tout aussi précises. Combien de temps faudra-t-il à KBH pour remplacer la porte du parking de Paul-Lafargue, en panne depuis deux ans ? Combien de temps faudra-t-il pour réparer les infiltrations d'eau qui dégradent les appartements à Paul-Lafargue, aux Barnuffles et ailleurs ? Combien de temps faudra-t-il à KBH pour sécuriser les halls dont les portes ne ferment pas ? Combien de temps faudra-t-il toujours à KBH pour remettre en marche les ventilations des salles de bain et des WC aux Barnuffles, pour réparer les ascenseurs afin que les personnes âgées puissent les utiliser sans risque de rester bloquées ? Combien de temps faudra-t-il pour remplacer un ballon d'eau chaude en panne depuis plusieurs semaines alors que des enfants vivent dans ce logement ? Combien de temps faudra-t-il à KBH pour éliminer les moisissures dans les chambres des enfants, un problème de santé publique que notre collègue ne démentira pas ? Ces questions sont celles des habitants, des locataires de KBH, qui subissent ces problèmes au quotidien.

Ce soir, monsieur Delage, nous attendons des réponses claires et précises, et un calendrier précis, aux questions qui viennent de vous être posées. Je vous remercie.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette question ? Non. Monsieur Ruggieri, vous soulevez des problématiques réelles que j'entends et connais concernant le quotidien des locataires de KBH. Tout d'abord, il est facile de pointer du doigt des dysfonctionnements qui existent parfois depuis des années et d'exiger aujourd'hui des solutions immédiates, comme si un claquement de doigts suffisait à régler des problèmes parfois structurels. Depuis 14 mois, un travail continu a été entrepris avec les équipes de KBH. Nous avançons avec méthode et responsabilité pour apporter des solutions durables et non des réponses précipitées qui ne feraient que repousser les problèmes à plus tard. Ce n'est pas simple, ce n'est pas immédiat, mais nous arrivons à régler petit à petit, et dans les meilleurs délais, les problèmes que vous évoquez. La question des ascenseurs, par exemple, est, je vous le rappelle, une question d'envergure nationale désormais.

Ils ont été abandonnés par le précédent bailleur. Des interventions ont lieu d'ores et déjà et d'autres sont prévues dans les prochaines semaines. Il en va de même pour les autres points que vous notez.

Monsieur Ruggieri, je ne vous ai pas attendu pour connaître ces situations. Je les traite au quotidien avec les équipes de Kremlin-Bicêtre Habitat. Je reçois des locataires et des représentants de locataires. Nous travaillons de concert à l'amélioration d'un parc abandonné par son ancien gestionnaire. Les délais de réalisation sont parfois longs, je le reconnais, toujours trop longs, vous avez raison. Je partage l'impatience des locataires, comme tous les élus de ce Conseil municipal, j'en suis certain.

Il a fallu reprendre les fondamentaux et reconstruire le lien bailleur-locataires. Cela a pris du temps. Il y a le suivi des travaux en cours. Tout cela ne se règle pas d'un coup de baguette magique. Je vous le dis et je le dis aux locataires du parc social qui nous écoutent ce soir : soyez certains de ma volonté de résoudre, avec les équipes de KBH, ces problèmes dans les meilleurs délais et de continuer à travailler quotidiennement à l'amélioration de leur cadre de vie.

La question suivante est posée par Mme Couto.

Laurence COUTO (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous fournir un état des lieux (dossier technique amiante) concernant la présence d'amiante dans les établissements scolaires (écoles maternelles et élémentaires), ainsi que dans le patrimoine bâti de la ville ? Merci.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette question ?

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

La question que pose ma collègue est une question importante qui a inquiété et inquiète beaucoup de parents d'élèves au cours de cette dernière semaine. Comme vous le savez, bien entendu, la situation du collège Albert-Cron a récemment soulevé de vives inquiétudes au sujet de l'amiante. Des enseignants ont exercé leur droit de retrait face une exposition potentielle et régulière à l'amiante. Mais cette problématique ne peut pas se limiter à un seul établissement. Nous savons qu'environ 80 % des établissements scolaires en France contiennent encore de l'amiante en raison des matériaux de construction utilisés jusqu'à la fin des années 90, pour faire court. Ce problème dépasse le cadre du collège Albert-Cron et concerne potentiellement toutes les écoles du Kremlin-Bicêtre. La santé de nos enfants, des enseignants et de l'ensemble du personnel scolaire doit être notre priorité absolue. Nous devons appliquer les mêmes exigences de transparence à tous les établissements de la commune. C'est pourquoi nous demandons officiellement que la municipalité rende public l'état des Dossiers techniques amiante (DTA) de toutes les écoles du Kremlin-Bicêtre. Il est essentiel que nous ayons une vision d'ensemble de la situation et que nous puissions informer et rassurer les parents, les enseignants et les agents municipaux sur l'état des bâtiments où nos enfants passent la majeure partie de leur journée.

Je demande également que nous établissions un calendrier précis des actions prévues pour surveiller, contenir ou désamianter ces bâtiments si nécessaire, et que nous nous engagions à une communication régulière et transparente avec la population sur ce sujet.

Chers collègues, nous ne pouvons pas faire preuve de sélectivité lorsqu'il s'agit de la santé publique. Si nous exigeons des réponses du Département, nous devons être irréprochables sur nos propres établissements. Il en va de notre responsabilité d'élus et de la confiance que nous devons aux familles de la ville. Je vous remercie.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des séniors et de la santé (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Cette question de l'amiante concerne non seulement les écoles à vérifier mais aussi des appartements. La question de l'amiante est une question de santé publique majeure en particulier pour le développement cognitif et intellectuel des enfants. L'amiante, lorsqu'il est coffré, si je puis dire, ne présente aucun risque. Avant des travaux importants, une commission doit s'assurer que la récupération de l'amiante, qui pourrait être diffusé, sera bien réalisée. Il y a des entreprises spécialisées pour désamianter un site qui présenterait un risque. C'est une vraie question, mais qui ne touche pas uniquement l'école ou les appartements. Le risque de l'amiante pour les professionnels et les mesures qui sont exigées pour éviter les apparitions de cancers liés à l'amiante, sont maintenant bien positionnées.

Une commission d'indemnisation peut intervenir parfois devant des cancers professionnels liés à l'amiante. Il est important d'avoir un œil sur cette question, mais, en dehors de travaux qui envoient de l'amiante dans l'atmosphère, quand l'amiante est coffré, si je puis dire, il n'y a pas de risque. C'est ce que je voulais ajouter avant la réponse de M. le Maire.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vous remercie, madame Couto, pour votre question. Je suis allé au collège à plusieurs reprises. J'entends parfaitement l'inquiétude des familles et des enseignants concernant la présence d'amiante dans les établissements scolaires. La santé et la sécurité des enfants, des enseignants et, je le rappelle, de l'ensemble des personnels qui sont dans les écoles – c'est le personnel de la Ville qui est le plus nombreux à intervenir chaque jour dans les écoles –, sont évidemment une priorité pour tous.

S'agissant des écoles maternelles et élémentaires de la ville du Kremlin-Bicêtre, nos services techniques ont d'ores et déjà, à ma demande, examiné la situation avec la plus grande attention. Ils ont examiné l'ensemble des Dossiers techniques amiante (DTA). Les dossiers les plus anciens datent de 2019, ce qui est relativement récent. Avant 2019, les précédents DTA avaient été faits en 2007. Nous sommes encore dans des délais tout à fait raisonnables. Néanmoins, des mises à jour systématiques sont prévues. Des mises à jour ont été faites dans certaines écoles à chaque fois qu'il y a eu des travaux importants.

Comme je l'ai annoncé en Conseil d'école à plusieurs parents d'élèves – je fais un point sur les DTA systématiquement dans tous les conseils d'école qui se déroulent en ce moment –, les DTA vont être mis à disposition pour être consultés. Nous allons faire en sorte qu'ils puissent y avoir accès dans des conditions et des délais optimaux. Il faut savoir que les DTA sont des énormes dossiers. Le mieux serait d'avoir tout de même des synthèses de ces DTA qui sont particulièrement complexes à comprendre.

Madame El Krete, vous avez la parole pour la question suivante.

Latifa EL KRETE (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, les actes de violence se multiplient dans notre ville suscitant une inquiétude croissante parmi les habitants. Deux agressions récentes, l'une survenue rue de la Convention et l'autre dans le passage de l'église de la Sainte-Famille reliant la rue Danton à la rue du Général-Leclerc, illustrent cette montée de l'insécurité. Face à cette situation préoccupante, quelles mesures concrètes envisagez-vous pour renforcer la présence de la Police municipale et assurer une meilleure protection des Kremlinois ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette question ? Non. Madame El Krete, premièrement, je ne peux que regretter une fois de plus l'absence des élus de votre groupe au dernier CLSPD, tenu avec le commissaire de police, la Direction de la Police municipale, les services de la Préfecture, les services du Procureur de la République, au sujet de la sécurité dans notre ville. Vous auriez pu constater et entendre des témoignages des représentants de la Police municipale sur l'état réel de la sécurité dans notre commune et notre montée en puissance, grâce notamment au formidable travail conjoint des services de l'État et de la Ville, ce qui aurait pu vous éviter d'asséner des contre-vérités sur une supposée multiplication des actes de violence au Kremlin-Bicêtre. Dont acte.

Comme vous, la sécurité des Kremlinois et de notre espace public me préoccupe. Elle est d'ailleurs l'une de mes premières préoccupations, car nous nous devons d'offrir aux Kremlinois un cadre de vie sûr, ce que nous nous appliquons à conserver. C'est notamment la raison qui m'a poussé, dès ma prise de fonction, à faire de ce sujet un des points cardinaux de mon action et de celle de la municipalité que j'ai l'honneur de mener.

Aussi, nous avons augmenté les effectifs de la Police municipale. À l'heure actuelle, tous les postes ouverts de policiers municipaux – je ne parle pas des ASVP – sont remplis. Des recrutements sont également en cours, notamment pour les ASVP. Nous avons pris la décision de créer une brigade de nuit. Nous faisons passer des formations à nos effectifs de Police municipale pour l'utilisation du pistolet à impulsion électrique, mais également auprès de l'ARS pour la détection des questions de santé mentale. Voilà comment, avec les moyens d'une Ville, je réponds aux besoins des Kremlinois en y mettant les moyens et en joignant les actes à la parole sur la sécurité, comme sur les autres sujets.

La question suivante est posée par M. Zincioglu.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Je me permets rapidement, monsieur le Maire, de rebondir sur l'absence de notre groupe au CLSPD. Ces propos sont un petit peu injustifiés. Vous n'avez pas été exemplaire pour l'ensemble des convocations pour tous types de cérémonies, réunions publiques, réunions, commissions. Je pense que nous n'avons pas reçu cette convocation. Généralement, elle est envoyée par courrier. Parfois, nous la recevons au local des élus d'opposition, parfois à nos adresses personnelles. Il en est de même pour les bulletins de salaire.

Jean-François DELAGE, Maire

S'il y a eu une erreur dans l'envoi des convocations, je vous prie de nous en excuser. Je vous promets que je ferai vérifier.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous constaterez, au cours de la séance, l'état des présences au Conseil municipal. Notre groupe est assez exemplaire dans son taux de participation au Conseil municipal. C'est un exemple assez concret de notre participation aux différentes assemblées délibérantes.

J'en arrive donc à ma question, monsieur le Maire, et je vous remercie. Lors de la dernière séance du Conseil municipal, je vous ai interpellé sur le mal-être croissant au sein de la collectivité et sur les actions que vous comptiez entreprendre pour améliorer le bien-être des agents municipaux. Or il semblerait que la situation continue de se dégrader. Plusieurs nouveaux cas de souffrance au travail seraient signalés. De plus, ce lundi 10 février 2025, le Comité social territorial (CST), que vous avez convoqué, a été délibérément ignoré par les trois syndicats de la collectivité qui ont ainsi exprimé leur profond désaccord face à votre gestion municipale. Que se passe-t-il, monsieur le Maire ? Vous qui vous présentez comme un fervent défenseur du service public, comment expliquez-vous cette crise sociale qui s'intensifie au sein de votre propre administration ? À force de répandre de fausses rumeurs sur une prétendue démolition du service public si l'opposition venait à diriger la Ville, ne contribuez-vous pas, à votre manière, à fragiliser ce même service public au Kremlin-Bicêtre ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions sur cette question ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Merci, monsieur le Maire. Que se passe-t-il dans cette Mairie ? Le boycott unanime du CST du 10 février est un signal fort. Quand l'ensemble des syndicats décide de ne plus siéger, ce n'est pas un simple désaccord, c'est un cri d'alerte.

Les agents ne demandent qu'une chose : être entendus, pas de décisions imposées sous pression, pas de choix faits dans l'ombre, un dialogue sincère, une concertation digne de ce nom. Ce dialogue, vous leur avez refusé. Pendant ce temps, dans les services de la Mairie, les chefs d'équipe de catégorie C sont écartés, sans justification, remplacés par des agents de catégorie B, souvent proches de la Direction. Cette gestion arbitraire et injuste bafoue l'expérience et la compétence au profit d'un entre-soi dangereux. Pendant ce temps, des agents attendent encore le paiement de leurs heures supplémentaires depuis 2024. Les heures ont été effectuées, le travail a été accompli, mais il n'y a toujours aucune rémunération. Comment justifier qu'une Mairie puisse traiter ainsi ses propres agents ?

Pendant ce temps, on entend – ce ne sont pas des rumeurs – que les astreintes et les heures supplémentaires vont disparaître, qu'une annualisation des services va être imposée à tous, sauf à la Direction. Cette réforme, qui se prépare sans concertation, va détruire l'équilibre de nos services et fragiliser encore davantage ceux qui les font tourner. Que dire du RIFSEEP ? Un échec. Des primes insuffisantes, des agents sous-évalués, des calculs opaques. Comment voulez-vous motiver et fidéliser des équipes si vous ne connaissez pas leur valeur ?

Pire encore, pendant ce temps, les agents subissent des pressions, des harcèlements, des menaces, des enquêtes administratives bâclées, des plaintes étouffées. Des agents sont en arrêt avec des ITT pouvant aller jusqu'à un mois. Et la Mairie détourne le regard. Jusqu'à quand ? Ces faits sont extrêmement graves. Il y a des hommes, des femmes et des familles, des vies bousculées par mépris. Monsieur le Maire, allez-vous assumer vos responsabilités ? Allez-vous continuer à mépriser ceux qui font fonctionner la Ville ? Ou allez-vous ouvrir les yeux ?

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je crains que la situation soit de plus en plus inquiétante au sein de l'administration municipale. Je voudrais rappeler que les agents municipaux sont les piliers de notre service public local. Pourtant, un profond malaise s'est installé depuis maintenant plusieurs mois, voire plusieurs années. Nous constatons un climat de défiance et de souffrance au sein des services municipaux. Ce malaise est palpable et s'exprime au travers des discussions que nous avons avec les agents malgré vos tentatives de les museler.

Monsieur Delage, vous ne pourrez jamais empêcher des agents municipaux de parler à des gens qu'ils connaissent depuis de nombreuses années, qu'ils ont côtoyés à l'école, au collège ou dans d'autres types d'activités. Pire encore, je dirais, la gestion des ressources humaines a été marquée par des règlements de comptes politiques. Des agents ayant simplement exercé leurs missions sous la précédente mandature ont été poussés vers la sortie. Certains sombreront dans la dépression. Cette chasse aux sorcières, tous les agents en ont été témoins. Remplacer des fonctionnaires compétents par des personnes choisies avant tout pour leur fidélité politique est une dérive grave et dangereuse pour l'efficacité du service public. D'ailleurs, tous les Kremlinois constatent la détérioration de la qualité du service public de proximité.

Une autre dérive inquiétante concerne la politique d'avancement et de promotion des agents. Nous savons que certains agents bénéficient d'avancements accélérés et de promotions en dehors des règles normales de la fonction publique. Ces pratiques sapent le moral des équipes et créent un sentiment d'injustice profond parmi les agents qui travaillent avec engagement et sérieux depuis des années. Le favoritisme ne peut être un critère de gestion des ressources humaines et encore moins un mode de gouvernance dans une mairie qui se doit d'être exemplaire. Les conséquences de ce climat délétère se traduisent par une explosion de l'absentéisme, atteignant un niveau alarmant de presque 17 % en 2024. Ce chiffre dépasse largement la moyenne nationale des collectivités locales qui se situe entre 8 et 10 %. Pourquoi autant d'absences longues ? Pourquoi aucune mesure sérieuse n'a été mise en place pour prévenir cette situation ? La Ville doit impérativement élaborer un plan d'action pour réduire l'absentéisme en renforçant la prévention des risques et en améliorant l'accompagnement des agents.

Une autre problématique majeure est la sous-utilisation du budget de formation. En 2024, seulement 75 % des crédits prévus ont été consommés. Pourtant, la formation est un levier essentiel pour améliorer les compétences des agents, prévenir l'absentéisme et renforcer l'efficacité du service public.

Enfin, nous devons parler de l'augmentation incontrôlée de la masse salariale et des effectifs. Cette hausse s'explique en grande partie par des recrutements massifs de contractuels (+ 53 en un an). Pourquoi une telle explosion des effectifs contractuels alors que les finances de la Ville sont sous tension ? Quelle est la justification réelle de ces embauches ? Quel impact ont-ils sur la qualité du service public ? Tout cela, les agents le voient au quotidien. Les agents nous disent qu'il manque un cap clair, une vision d'avenir, un leadership fort. Qui gouverne réellement cette Ville ? Vous, monsieur Delage, ou un homme de l'ombre ? Qui est le marionnettiste ? Depuis votre prise de fonction, qu'avez-vous fait pour améliorer la situation des agents ? Le dialogue social que viennent d'indiquer mes collègues se dégrade.

La contestation est forte sur la mise en œuvre du RIFSEEP. Le RIFSEEP va coûter 580 K€ à la Ville, mais nous ne savons pas comment cette somme sera ventilée et qui en bénéficiera.

Nous aurions souhaité connaître la répartition par catégorie de personnel. Une fois de plus, vous manquez de transparence. Une organisation syndicale vous accuse même de favoriser les contractuels au détriment des fonctionnaires, les agents les plus nombreux. Le manque de cap, les personnels le ressentent. Il faut valoriser la carrière des agents, reconnaître leur travail, promouvoir leurs efforts et aussi les soutenir financièrement et pas seulement ceux que vous avez embauchés depuis 2020. La Mairie du Kremlin-Bicêtre n'est pas un service de reclassement pour des militants politiques en recherche d'emploi. Monsieur Delage, il est urgent d'agir. Nos agents municipaux ne sont pas de simples rouages administratifs. Ce sont des femmes et des hommes engagés qui méritent respect et considération. Ignorer leur mal-être, c'est affaiblir notre service public. Nous attendons des réponses et, surtout, des mesures concrètes pour restaurer un climat de travail serein et efficace au sein de notre administration municipale.

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, j'apporte deux précisions par rapport aux propos tenus à l'instant par M. Ruggieri. Vous disiez que M. le Maire cherche à museler la parole des agents et des fonctionnaires. Vous semblez très attaché aux titulaires et au statut de la fonction publique. L'une des premières leçons que l'on apprend lorsqu'on intègre la fonction publique, ce sont les droits et obligations des fonctionnaires. L'une de ces obligations est l'obligation de discrétion professionnelle, ce qui n'interdit en rien à un agent de dénoncer des faits de harcèlement ou de difficultés au travail, mais il y a des voies dédiées pour le faire qui ne sont pas d'aller s'épancher auprès des uns et des autres. C'est dans les droits et obligations des fonctionnaires. J'espère que vous y serez sensible.

Quant à ce que vous affirmez sur la part des titulaires et contractuels, vous auriez dû lire un peu mieux le ROB qui vous est présenté ce soir. La part des titulaires vis-à-vis des contractuels pour l'année 2024 est en progression. Cela mérite d'être noté.

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Zinciroglu, puisque c'est vous qui posez la question au départ, j'apporte une rectification. Vous m'aviez questionné à ce sujet lors de l'avant-dernier Conseil municipal. Lors du dernier Conseil tenu en janvier, nous n'avons pas eu l'occasion d'échanger puisque, je le rappelle, vous étiez aux abonnés absents lors de cette instance.

Je ne referai pas la même réponse qu'en fin d'année dernière. Rectification faite, que se passe-t-il ? Eh bien, c'est simple. Cela s'appelle le dialogue social. Je me doute et je comprends que, pour des macronistes de la première heure comme vous, cette notion soit quelque peu inconnue ou étrange. Nous discutons avec l'ensemble des forces syndicales. Parfois, nous sommes d'accord ; parfois non. C'est le principe même du dialogue et de la concertation. Les échanges se poursuivent. J'ai demandé, bien entendu, que toute la clarification soit faite sur ces demandes d'heures supplémentaires. Tout se poursuit de manière constructive, comme cela a toujours été le cas. Cela a été le cas pour le RIFSEEP. Je n'ai plus en tête le nombre de réunions qu'il y a eu avec les syndicats et les agents. Le RIFSEEP, qui est une catastrophe, a tout de même permis d'augmenter 82 % des agents de la Ville *in fine*.

S'agissant des avancements de grades, je ne sais pas où vous êtes allé chercher ce que vous avancez et les accusations que vous faites – parce que vous m'accusez d'être carrément hors la loi. Les avancements de grades ont lieu une fois par an. Ils sont traités une fois par an. Point barre.

Ma porte aux agents de la Ville est toujours ouverte. Je suis toujours ouvert au dialogue. J'en reçois régulièrement dans mon bureau, ce dans l'intérêt de la Ville et des agents. C'est la marque de fabrique que j'ai souhaité imposer dès le début de mon mandat.

Je me permets toutefois de vous reprendre avant de conclure. J'espère que vous noterez bien que je ne me présente pas comme un fervent défenseur du service public. Je suis un fervent défenseur du service public. Comme l'ensemble des élus de cette municipalité, je suis un fervent défenseur du service public et, en particulier, des services publics communaux que vous ne cessez, à longueur de Conseil municipal, de critiquer de façon injuste et injustifiée : ils ne font pas leur travail, ils le font mal... Merci pour eux. En tout cas, je le redis, je les remercie pour le travail qu'ils font au quotidien dans cette ville, dans des conditions qui sont parfois compliquées. Je pense notamment à la propreté urbaine qui, quotidiennement, nettoie l'ensemble de nos rues alors que, deux ou trois heures plus tard, les incivilités ont fait leur œuvre. Je pense à l'ensemble des services qui sont à l'œuvre au quotidien dans cette ville. Je ne laisserai pas dire tout et n'importe quoi.

Il y a plus de 500 agents dans cette collectivité. Il est évident que, parfois, c'est un peu compliqué. Dans d'autres services, c'est plus simple. Il y a aussi des services en tension où les recrutements sont extrêmement difficiles. Je pense à ces services en tension qui sont à l'œuvre au quotidien. Je pense notamment au service des centres de loisirs et du périscolaire qui font un travail extraordinaire alors même que le service et les recrutements sont particulièrement en tension dans ce secteur. Nous mettons tout en œuvre pour faire en sorte que ce service et d'autres aussi travaillent au mieux et soient les mieux dotés possibles.

La question suivante est posée par Mme Hartmann.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, ma question est la suivante : monsieur le Maire, nous ne souhaitons nullement douter de votre attachement au respect des institutions et notamment de l'importance que vous accordez à l'instance qu'est le Conseil municipal. Pourtant, nous avons été surpris de constater, dans le dernier bulletin municipal reçu en fin de semaine dernière, l'annonce du lancement, rédigé à l'indicatif et non au conditionnel, d'une expérimentation relative à la sécurité sociale alimentaire alors que le Conseil municipal n'avait à cette date pas encore eu l'occasion de se prononcer sur le principe même de ce projet et qu'il le fera ce soir. Cette situation soulève, nous semble-t-il, une interrogation légitime. Le bulletin d'information municipale, dont vous êtes le directeur de publication – il convient de le rappeler –, avait-il vocation à annoncer officiellement le démarrage d'une expérimentation avant même que la délibération correspondante n'ait été soumise au vote et validée par les élus ? Nous souhaitons simplement rappeler par cette question que les délibérations du Conseil municipal sont l'expression même de la démocratie locale. Il nous paraît donc primordial que le processus de décision soit clairement respecté afin de préserver la confiance de chacun dans les décisions qui engagent notre commune.

Monsieur le Maire, si l'initiative de l'inscription des délibérations à l'ordre du jour vous appartient – cela a été rappelé – nous espérons que vous allez quand même nous rassurer ce soir en nous confirmant que vous êtes bien aussi attaché que nous à la souveraineté des décisions de notre assemblée et que tout ceci ne relève que d'une maladresse rédactionnelle.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Madame Hartmann, merci pour votre question. Le journal municipal est, comme vous le savez, un outil d'information destiné aux habitants qui vise à partager avec eux les orientations et les projets en cours de notre municipalité. Dans cet esprit, les questions au Maire qui me sont posées et auxquelles vous faites référence m'ont permis d'évoquer cette expérimentation que nous souhaitons mettre en place dans le but d'informer les Kremlinoises et les Kremlinois de notre volonté sur ce sujet. En effet, nous souhaitons mettre en place cette expérimentation qui sera, je n'en doute pas, un dispositif innovant pour accompagner les foyers tests concernés dans leurs manières de consommer et de se nourrir tout en prenant en compte l'agriculture locale ainsi que les questions de protection environnementale. Il ne s'agit en aucun cas d'anticiper une décision du Conseil municipal, mais de faire état d'une démarche en préparation soumise au débat démocratique et à l'approbation des élus, ce soir d'ailleurs. Comme vous le soulignez, cette expérimentation sera bien soumise au vote du Conseil municipal et au débat, garantissant ainsi le respect du processus délibératif.

La question orale suivante a été abordée à la suite de la délibération n° 2025-003 :

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Khiar, voulez-vous poser la question de M. Giblin ? L'avez-vous sous les yeux ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Merci, monsieur Banbuck. Merci, monsieur le Maire.

Jean-François DELAGE, Maire

Vous l'aviez oubliée vous aussi. Je ne suis pas le seul...

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je ne l'avais pas oubliée. Vous ne me l'avez pas rappelée.

Jean-François DELAGE, Maire

Il faut parfois me dire les choses. Ce n'est pas grave.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, la coupure d'électricité du 3 février 2025, qui a touché pratiquement 28 000 foyers dans notre commune et des environs, a mis en évidence la vulnérabilité de nos infrastructures critiques. Notre Groupe est particulièrement préoccupé par notre dépendance aux sources énergétiques centralisées. Aussi je souhaiterais savoir si le Centre de surveillance urbaine (CSU) a été affecté par cette panne. Quelles ont été les conséquences sur la surveillance de la ville ? Quelles mesures de secours sont actuellement en place pour assurer son fonctionnement continu en cas de coupure ? Des solutions durables, telles que l'intégration de sources énergétiques renouvelables locales couplées à des systèmes de stockage, sont-elles envisagées pour renforcer la résilience de nos infrastructures essentielles ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette question ?

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (Génération Écologie et Sociale)

Je veux profiter de cette question de mon collègue, M. Khiar, pour rappeler une chose. Au-delà de cet incident particulier que vous signalez, je rappelle que notre système de caméras, malgré des affirmations régulièrement répétées, fonctionne. L'année dernière, j'ai donné le chiffre de 500 sollicitations de la Police nationale sur les images que nous récupérons au Kremlin-Bicêtre. Je ne suis pas un spécialiste de la sécurité, mais, pour vous affirmer cela, je me fie aux propos qui me sont rapportés par les agents de Police municipale. Ils me disent qu'il y a bien une présence dans le CSU pour surveiller les images. Je rappelle que la maintenance de l'ensemble des caméras est assurée sous la supervision de la Police municipale via le prestataire qui est sollicité en cas de panne. Je voulais le rappeler car on entend souvent des affirmations d'un groupe politique ici présent qui affirme que les caméras ne marchent pas et qu'il n'y a personne au CSU. Je me fie aux affirmations la Police municipale. Je ne pas considère pas qu'ils sont des menteurs. Je profite de votre question pour saluer leur travail. Cela fait partie de leurs nombreuses missions. C'est une charge de travail importante pour eux.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Chers collègues, je veux juste revenir sur la Police municipale par rapport à cette problématique de fourniture Enedis en termes d'électricité sur l'ensemble de la ville. De nombreuses villes voisines ont été impactées par ces problématiques. Des messages ont été adressés à de nombreuses personnes et aux différents services pour qu'ils puissent mettre en place les choses. Vous parlez de cette situation comme « Il y a une panne, il n'y a plus de jus, c'est foutu ». Non, la Ville continue à fonctionner. La Police a des voitures et des motos. Ils interviennent partout. Ils étaient aussi dans la ville. On n'est pas dans une ville où on nous montre du doigt parce que nous n'avons plus d'électricité et, donc, plus d'éclairage. Cet incident a eu lieu en plein jour. Au niveau de la municipalité, la Ville a donné des informations. Les policiers étaient partout sur le terrain. Forcément, quand il y a une panne électrique, les caméras fonctionnent moins bien. C'est sûr. Mais il ne faut pas essayer d'aggraver les choses en disant qu'il ne faut pas retrouver cette situation, etc.

C'est un problème de fourniture électrique sur le territoire d'une bonne partie du Val-de-Marne. Il n'y a rien de grave. Il n'y a pas eu d'incidents notoires pendant cette période. La ville a tourné comme d'habitude. Les services municipaux ont continué à travailler comme d'habitude.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je suis désolé, mais je ne comprends pas l'intervention. Vous faites des réponses à une question qui n'a pas été posée sur la Police municipale. Personne n'a mis en cause la Police municipale. Et on ne la met jamais en cause. J'apporte cette petite précision.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je n'ai pas compris les deux interventions. Premièrement, je voudrais savoir s'il y a eu une coupure. Deuxièmement, je voudrais savoir s'il y a eu des stockages d'énergie pour permettre le fonctionnement des caméras. D'autres choses seront-elles mises en œuvre ? C'est simplement ma question. On n'a jamais remis en question la Police municipale ni demandé s'il y avait quelqu'un derrière les caméras, ni demandé si cela fonctionnait ou non, monsieur Chiakh. Je n'ai pas trop compris les réponses. J'attends votre réponse, monsieur le Maire.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mon intervention sera extrêmement courte. C'est une question que je veux poser à M. Édet. Je n'ai pas compris le nombre de caméras dont il a parlé. Le nombre est-il de 500, monsieur Édet ?

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (Génération Écologie et Sociale)

Je parlais des sollicitations de la Police nationale envers la Police municipale pour des résolutions d'affaires. L'an dernier, il y a eu 500 sollicitations de la Police nationale. S'agissant des caméras, il me semble qu'il y en a une cinquantaine sur la voie publique. Avec les équipements municipaux, il y en a environ 90.

Jean-François DELAGE, Maire

Il y en a même un peu plus. C'est le nombre de récupérations d'images de la Police nationale dans le cadre d'enquêtes. La Police nationale vient multi-quotidiennement au CSU pour récupérer des images en vue de résoudre des affaires.

Je vais vous donner une réponse, monsieur Khiair. En effet, la coupure électrique du 3 février dernier sur les villes de Vitry, Paris, Arcueil, Kremlin-Bicêtre – jusqu'à L'Haÿ-les-Roses – a eu un impact sur de nombreux logements, commerces et bâtiments municipaux. Les services de la Ville ont été mobilisés durant les heures de coupure pour faire le lien avec Enedis et suivre, heure par heure, la gestion de cette panne pour que cette dernière soit résolue le plus rapidement possible. Je les en remercie.

Concernant le CSU, en effet, celui-ci a été affecté environ trois heures pendant lesquelles les différents équipages de la Police municipale ont dû quadriller la ville de façon stratégique pour couvrir de façon la plus efficace le territoire communal et assurer sa sécurisation. Aucun délit ne nous est par ailleurs remonté sur ce laps de temps.

Des études étaient déjà en cours pour faire l'acquisition d'un générateur d'urgence pour le CSU et d'autres bâtiments communaux. Ces études ont été accélérées. J'espère et je pense que nous pourrions rapidement en faire l'acquisition une fois trouvée la solution la plus adaptée et la plus écologique. Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette question. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-003. ACTION ÉDUCATIVE. – MISE EN PLACE D'UN PLAN COMMUNAL POUR L'ALIMENTATION

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, merci, madame Hartmann pour l'introduction qui permet d'entrer dans le vif du sujet. La Ville du Kremlin-Bicêtre met en place depuis 2020 des projets en faveur d'une écologie populaire, portée par ma collègue Geneviève Étienne, qui n'oppose pas l'action pour la planète et celle pour le pouvoir d'achat. Cette ambition se décline concrètement dans plusieurs actions mises en œuvre par la collectivité. Par exemple, c'est le choix de confectionner en régie les repas pour les enfants des écoles primaires avec des produits de qualité à des tarifs adaptés aux revenus des familles. Pour information, à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, 14,5 % des ménages sont en insécurité alimentaire, contre 11 % en France. Ce sujet de l'alimentation incarne donc cette préoccupation.

Dans le contexte inflationniste des dernières années, comment permettre à tous de bien manger ? Une alimentation locale, diversifiée et plus respectueuse de l'environnement est-elle réservée aux plus riches ? Afin de répondre à ces problématiques, la Ville a décidé d'expérimenter un Plan communal pour l'alimentation qui s'inscrit – je tiens à le rappeler – dans le Plan alimentaire métropolitain. Cette expérimentation, qui se déroulera d'avril à décembre 2025, permettra d'accompagner 20 ménages kremlinois dans la sensibilisation et l'apprentissage d'une alimentation saine et durable. L'identification des foyers participants sera effectuée par le biais d'un repérage des services ayant une bonne connaissance des publics, ainsi que par une communication grand public afin de favoriser l'échantillonnage de profils.

Concrètement, les foyers participants à l'expérimentation pourront accéder chaque mois à un panier de produits fournis par une AMAP de la ville et à un bon d'achat à dépenser en produits frais dans les principaux supermarchés de la Ville pour un montant global de 100 €, ainsi qu'à des ateliers ludiques et interactifs de partage et de sensibilisation à des habitudes alimentaires plus saines et durables.

L'adhésion au projet est adaptée en fonction du quotient familial de la Ville avec une participation ajustée en fonction des revenus du foyer. Cette expérimentation mettra également sur la convivialité et le partage de savoirs culinaires à travers des ateliers collectifs organisés par la Ville dans les cuisines pédagogiques des structures de proximité, comme le Centre social ou le Service jeunesse. Ces ateliers permettront de répondre aux objectifs suivants :

- créer du lien entre les participants et sensibiliser,
- favoriser l'éducation aux participants à une alimentation saine,
- lutter contre le gaspillage alimentaire,
- améliorer les pratiques alimentaires et créer de bonnes habitudes sur le long terme.

Afin de promouvoir une agriculture durable, écologiquement saine, de soutenir les agriculteurs de proximité via les AMAP, d'assurer un lien social entre le monde urbain et le monde rural, les AMAP et les maraîchers accompagneront la Ville dans le projet. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en place de ce Plan communal pour l'alimentation développé par la Ville qui permettra de mieux répondre à des enjeux socio-économiques et de santé publique dans la commune.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Mounia BENSETTITI (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, la mise en place d'un Plan communal pour l'alimentation est une initiative que nous voyons fleurir ici et là. Cependant, à la lecture de cette délibération, certaines questions méritent d'être éclaircies. L'expérimentation qui se déroule, comme vous venez de le décrire, monsieur Traoré, d'avril à décembre 2025 auprès de 20 ménages kremlinois, est une initiative à petite échelle. Il est légitime de s'interroger sur son devenir. Les questions sont les suivantes : cette expérimentation sera-t-elle généralisée à l'ensemble de la population à terme ? Quel budget sera alloué à ce Plan ? Comment la Ville compte-t-elle financer l'adhésion à l'AMAP et les bons d'achat des produits frais pour les foyers participants ? Une répartition équitable entre les différentes AMAP de la ville est-elle envisagée ? Enfin, la méthode d'identification des foyers participants, qui repose sur un repérage des familles, manque de précisions. Quels sont les critères de sélection des foyers ?

Latifa EL KRETE (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Mesdames, messieurs, chers collègues, monsieur le Maire, nous sommes tous conscients des défis que représente l'accès à une alimentation saine et durable pour nos concitoyens, en particulier dans un contexte d'inflation qui pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages.

Le Plan communal pour l'alimentation que vous nous proposez aujourd'hui est une initiative qui mérite d'être examinée avec attention tant sur ses ambitions que sur ses modalités de mise en œuvre. Je salue l'intention de cette expérimentation qui vise à accompagner 20 foyers dans une démarche éducative et participative autour de l'alimentation.

Néanmoins, plusieurs points me semblent devoir être précisés pour garantir l'efficacité et l'équité de ce dispositif. Tout d'abord, vous évoquez une identification des foyers par les services municipaux et une communication grand public. Pouvez-vous nous préciser les critères exacts des sélections ? Comment assurez-vous cette sélection pour qu'elle soit juste et transparente et ne laisse pas de côté des ménages qui en auraient également besoin ? Par ailleurs, cette expérimentation repose sur un soutien financier conséquent incluant des paniers alimentaires et des bons d'achat. Quel est le budget total de cette opération ? Comment sera-t-il financé ? Avez-vous sollicité des aides régionales et nationales pour alléger la charge pesant sur le budget communal ? De plus, si cette expérimentation est concluante, avez-vous anticipé son élargissement à un plus grand nombre de bénéficiaires ? Comment la Ville pourrait-elle assurer la pérennisation de ce projet sans grever ses finances ?

Vous mettez en avant l'implication des AMAP locales et la promotion d'une alimentation plus responsable. Pouvez-vous nous garantir que la majorité des produits distribués proviendront bien des circuits courts et d'agriculteurs de proximité et non de grandes surfaces bénéficiant des bons d'achat de 100 € ?

Cette initiative est un premier pas. Elle ne répond qu'à une partie du problème. Comment la municipalité compte-t-elle accompagner les autres ménages précaires qui ne bénéficieront pas de cette expérimentation ? Ne faudrait-il pas réfléchir à un plan d'action plus large incluant le soutien des épiceries sociales et un travail plus approfondi sur l'éducation alimentaire des écoles ?

L'accès à une alimentation de qualité est un enjeu majeur. Je ne peux que souscrire à l'idée d'une politique volontariste en la matière, mais il est essentiel que ce projet soit mené avec transparence, avec une réelle évaluation de son impact et dans une perspective de justice sociale pour qu'aucun foyer ne soit laissé de côté.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, merci, madame El Krete, pour votre question. C'est une expérimentation. Nous expérimentons comme nous l'avons fait avec le repas à 1 € pour les étudiants. Cette expérimentation a porté ses fruits. Vous verrez dans le Rapport d'orientation budgétaire que nous allons dans la continuité de ce dispositif.

En l'occurrence, il s'agit d'expérimenter avec un échantillonnage de 20 familles. Comme je l'ai dit dans la note, nous allons nous appuyer sur les services pour choisir ces familles. Mais nous allons organiser aussi une réunion publique pour diffuser l'information. Sur la question que vous posez sur les critères, la note précise que l'on souhaite toucher des familles avec des hauts revenus et des bas revenus pour garantir une certaine mixité. Cela va permettre à la fois de créer du lien et de faire qu'il y ait un échange de savoirs. Vous pointez les familles qui sont en difficulté ou dans une certaine fragilité. Ces familles sont déjà accompagnées par le CCAS et par les différents services. Je pourrais vous faire parvenir le bilan d'activité du CCAS qui montre que nous accompagnons de manière régulière les familles très fragiles en lien avec l'Espace départemental des solidarités.

Madame Bensettiti, vous demandez comment nous allons garantir que ce soit transparent et qu'il y ait un retour d'expérience. Comptez sur moi. Je pense que vous me connaissez. Quand je m'engage dans quelque chose, je tiens mon engagement. Vous aurez un retour sur cette expérimentation : la façon dont elle s'est passée, le nombre de familles touchées, le ressenti des familles. Nous réfléchirons ensuite pour voir si nous pouvons l'étendre. Ce sera mis en débat. Notamment au moment du vote du budget, nous verrons si vous êtes tous d'accord pour que nous élargissions cette expérimentation. Nous verrons alors si l'opposition est prête à accompagner ce dispositif qui mérite d'être expérimenté.

Madame El Krete, vous avez aussi soulevé le fait que nous nous appuyons sur des associations pour garantir un circuit court. Comme indiqué dans la note, nous allons nous appuyer sur les AMAP déjà présentes en ville, notamment l'AMAP Karotte. Tout au long de cette expérimentation, je vous ferai des retours sur la façon dont les choses se passent.

Jean-François DELAGE, Maire

Je rajoute quelques mots. Je redis que c'est une expérimentation. Nous allons favoriser la mixité des foyers qui seront accompagnés : mixité de revenus, de profils, d'habitudes alimentaires. L'idée est d'avoir un échantillon représentatif de la population avec, pour l'alimentation, un mix en circuits courts et produits libres hors les produits transformés. Les achats possibles avec les bons d'achat et l'accompagnement ne seront que des produits non transformés et, du coup, à transformer. On veut éviter à tout prix l'élitisme qui pourrait se faire jour dans une telle expérimentation. Parallèlement, il y a la mise en place d'un accompagnement quasi quotidien des familles, notamment avec l'action des services. De ce fait, par exemple, les familles pourraient aller dans les régies municipales de la fabrication des repas, dans les Unités de production culinaire (UPC) pour accompagner la fabrication des repas des écoles primaires, par exemple. L'idée est d'aller vers des produits de qualité, avec des prix adaptés, et d'avoir une expérimentation en continu sur plusieurs mois. *In fine*, il s'agit d'ouvrir des possibilités. Pour répondre à la question sur les financements, des recherches de subventions et de financements sont actuellement à l'œuvre pour envisager la suite. Nous menons cette expérimentation.

Il y a un travail important à faire d'adaptation des services, de formation à apporter et d'accompagnement quotidien. Il y a donc aussi des recherches de financement pour étendre cette expérimentation, si elle fonctionne évidemment. Les expérimentations qui ont eu lieu dans d'autres villes ont plutôt donné de bons résultats. Si cela fonctionne, l'expérimentation pourra être étendue.

Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je vais vous donner l'explication de vote de notre groupe. J'en profite pour vous indiquer que je souhaiterais faire un petit rappel au règlement juste après le vote si c'est possible.

S'agissant de cette délibération, nous partageons l'objectif général qui est de favoriser une alimentation saine pour tous. Pour autant, les questions posées par nos collègues, notamment Mme Bensettiti, sont assez importantes. Nous considérons que les réponses que vous avez données n'apportent pas suffisamment de clarifications, notamment sur les possibles risques d'effet d'aubaine pour des familles qui n'ont pas besoin de ces aides. Cela a été dit par M. le Maire. On parle d'avoir une représentativité de la population. Vous allez ainsi jusqu'au QF 13. Nous pensons qu'il peut y avoir des effets d'aubaine pour des familles qui ne sont pas dans le besoin et qui accèdent déjà à l'alimentation que vous voulez favoriser. Il y a aussi l'absence de chiffrage. Nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 28 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUY, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Monsieur Banbuck, nous écoutons votre rappel au règlement.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, tout à l'heure, vous avez annoncé une question de M. Giblin que nous n'avons pas entendue. Or, l'article 5 du règlement intérieur dispose que, en cas d'absence de quelqu'un qui a posé une question, il peut être suppléé par quelqu'un de son choix.

Jean-François DELAGE, Maire

On a oublié la question de M. Giblin. On va revenir en arrière.

La question orale de M. Giblin se trouve à la suite des questions orales.

N° 2025-004. FINANCES. – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, la présentation du Rapport d'orientations budgétaires par l'équipe municipale est un élément majeur dans le processus d'élaboration du budget. C'est un élément important d'information, de débat et de démocratie locale.

Au niveau du contexte international et européen, la croissance mondiale est attendue autour de 3 % en 2024 et 2025 avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone euro peine à se redresser. Sa croissance serait inférieure à 1 % en 2024 avec une économie allemande toujours à l'arrêt à la suite de difficultés économiques et politiques. La Chine ralentit également avec une croissance qui sera inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

Au niveau du contexte national, en 2024, la croissance du PIB de la France devrait être de 1,1 % grâce notamment aux Jeux olympiques et paralympiques. Mais on constate déjà un ralentissement notable au 4^e trimestre 2024. L'inflation était élevée en 2022 et 2023. Elle continue en 2024 à la suite notamment du ralentissement des prix et des produits manufacturés et de l'énergie. Toutefois, les ménages ont une perception de l'inflation plus importante que ce qu'elle est réellement. C'est pourquoi la consommation reste faible et le niveau d'épargne élevé.

En France, on observe une instabilité politique ces derniers mois : absence de majorité à l'Assemblée nationale, motion de censure du gouvernement de Michel Barnier. C'est une situation assez nouvelle pour la France depuis la mise en place de la V^e République. Ce manque de visibilité est aussi une source d'incertitude économique.

La France connaît un fort dérapage du déficit public. Il a plus que doublé entre 2017 et 2023, passant de 77 Mds€ à 155 Mds€. Il est attendu à 179 Mds€ en 2024.

La Cour des comptes indique que cette aggravation du déficit s'explique principalement par une faible croissance des recettes et par la poursuite des baisses d'impôt pour 10 Mds€. Le déficit public français, en pourcentage du PIB, est ainsi le 4^e plus élevé des pays de l'Union européenne (- 5,5 %). La dette publique française a augmenté de 46 % depuis 2017, soit une hausse d'un peu plus de 1 Md€. Nous sommes actuellement à 3,3 Mds€ de dettes publiques. Pour l'instant, les agences de notation ont maintenu la note de la France, mais cette note sera probablement dégradée au printemps prochain. Cela aurait pour conséquence, pour les collectivités territoriales, une hausse des marges bancaires. Cela conduirait à une hausse des taux d'intérêt ou à une moindre baisse.

Je passe à la situation des collectivités territoriales. En 2024, en dehors des départements, les collectivités locales présentent une situation financière correcte. Toutefois, il faut noter une hausse des dépenses de fonctionnement avec un effet ciseau et une dégradation des indicateurs d'endettement. Les dépenses de fonctionnement des collectivités sont en hausse de 4,4 % en 2024 par rapport à 2023. Cette augmentation est notamment liée aux dépenses d'énergie. Elle s'explique aussi par la hausse des charges de personnel (+ 4,8 %) à la suite de la revalorisation du point d'indice et aux 5 points d'indice supplémentaires donnés à l'ensemble des agents publics.

Je passe à la Loi de finances. Il y a eu certaines modifications au niveau de la Loi de finances. Le Projet de Loi de finances pour 2025 a été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier. Ce gouvernement a été censuré par les députés le 4 décembre 2024. Le gouvernement de François Bayrou engage sa responsabilité devant l'Assemblée nationale pour le vote du budget (recours à l'article 49.3 de la Constitution). Le 5 février 2025, l'Assemblée nationale a adopté sans vote la version finale du PLF.

Des mesures concernent les collectivités territoriales et, particulièrement, la commune du Kremlin-Bicêtre. Un effort budgétaire de 2,2 Mds€ est demandé aux collectivités locales au lieu des 5 Mds€ envisagés par le gouvernement à l'automne. Le dispositif de mise en réserve des recettes des plus grandes collectivités a finalement été abandonné par les sénateurs et transformé en DILICO, le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales. Le DILICO a été créé par un amendement du sénateur Stéphane Sautarel. Il doit permettre d'économiser 1 Md€ à l'État en 2025. Selon les critères retenus par les sénateurs et d'après les calculs de la DGCL, le dispositif devrait concerner 2 099 collectivités, soit près de 4 fois plus que le premier dispositif. Les parlementaires de la CMP ont défini des montants prélevés par catégorie de collectivité : 500 M€ pour le bloc communal, soit 1 906 communes et 131 intercommunalités, 220 M€ pour 50 départements, 280 M€ pour 12 régions. Le bloc communal supportera donc 50 % du dispositif.

La commune du Kremlin-Bicêtre n'était pas soumise auparavant au prélèvement dans le cadre du premier dispositif de mise en réserve. En revanche, la commune devrait être prélevée, dans le cadre du DILICO, d'un montant de 80 K€ à 100 K€. Ce montant devra donc être intégré au budget primitif 2025.

S'agissant des autres mesures, le Fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024, mais moins que prévue dans le texte initial. Le texte final prévoit le maintien de la FCTVA en l'état.

Concernant la Dotation globale de fonctionnement, l'enveloppe de la DGF n'est augmentée que de 150 M€. La commune ne devrait pas recevoir la notification de la DGF avant fin mars, comme habituellement.

Pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou frais de notaire sur les transactions immobilières de 4,5 % à 5 % pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

Une mesure a été contestée mais figure dans le texte final. Le gel de la TVA en 2025 retranche près de 1,2 Md€ aux budgets locaux. La commune n'est pas concernée.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des redevances des services (restauration scolaire, périscolaire, établissements d'accueil de jeunes enfants, concessions cimetières, forfait post-stationnement). Les tarifs 2025 ont fait l'objet de deux délibérations au Conseil municipal de décembre 2024. Pour 2025, la Ville a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs suivants, afin de protéger et soutenir les Kremlinoises et les Kremlinois dans un contexte économique difficile : restauration et portage de repas, accueils de loisirs et périscolaires, séjours et stages sportifs, neutralisation d'une place de stationnement. Les droits de place du marché forain restent inchangés. Pour les autres tarifs, la Ville a appliqué l'actualisation traditionnelle de 2 %. En ce qui concerne le stationnement, les tarifs ont été reconduits à l'identique. Seul le zonage a été modifié en zone rouge.

S'agissant des contributions fiscales directes, depuis 2021, les produits des taxes locales de la Ville se composent de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe foncière sur les propriétés bâties. Comme la municipalité s'y était engagée, les taux de taxe foncière pour le foncier bâti et pour le foncier non bâti restent inchangés en 2024 et 2025. Le taux de la taxe d'habitation n'a pas augmenté et restera inchangé en 2025. Par ailleurs, conformément à la décision du Conseil municipal du 14 avril 2022, depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est majorée de 30 %, ce qui génère pour la Ville environ 170 K€ de recettes fiscales supplémentaires. Les taux ne seront pas modifiés en 2025. L'évolution des recettes fiscales dépendra donc de l'évolution physique des bases et de la hausse du coefficient d'actualisation des valeurs locatives.

L'attribution de compensations versées par la Métropole du Grand Paris est stable depuis 2016 avec un montant de 6 867 569 €. Par contre, la Ville a versé au territoire la somme de 7 000 038 € en 2024. Comme vous pouvez le constater sur les flux financiers à l'intercommunalité en millions d'euros, nous voyons que, pour l'année 2024, il y a un écart important entre l'évolution des recettes FCCT versées au territoire et l'évolution des dépenses. Par rapport à 2019, nous voyons que c'est complètement inversé et que l'écart est très important.

Le montant perçu par la Ville au titre du Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France est stable, à 872 582 €. La recette des droits de mutation à titre onéreux est par nature non pilotable et fluctuante. Elle sera budgétée de façon prudente, sachant qu'une reprise des marchés de l'immobilier est attendue pour 2025.

La DGF perçue par Le Kremlin-Bicêtre a fortement diminué avec l'instauration de la Contribution au redressement des finances publiques.

Pour Le Kremlin-Bicêtre, la DGF est composée d'une dotation forfaitaire et de la Dotation de solidarité urbaine. En 2025, l'écrêtement devrait de nouveau s'appliquer. C'est pourquoi il est prévu une baisse de la DGF de la Ville en 2025 et les années suivantes. Il convient de souligner que le montant de la DGF versé par l'État non seulement n'est pas indexé sur l'inflation, mais a aussi tendance à diminuer du fait de l'écrêtement.

Je passe aux dépenses de fonctionnement. En 2025, la municipalité souhaite maintenir la hausse des dépenses réelles de fonctionnement tout en continuant à apporter un service de qualité aux Kremlinoises et Kremlinois. Certains éléments vont impacter le budget 2025 à la baisse. Les dépenses relatives aux locations immobilières seront en diminution du fait de la mise en place d'une politique d'optimisation des locaux loués par la Ville. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la nouvelle Délégation de service public (DSP) relative au stationnement payant est entrée en vigueur. Cela devrait entraîner une baisse des dépenses puisque les versements des recettes de stationnement au délégataire devraient être moins importants que dans le cas de la précédente DSP.

D'autres éléments vont impacter le budget à la hausse, comme le coût de l'énergie toujours élevé et l'augmentation des dépenses relatives aux denrées alimentaires.

Avec l'adhésion au CNAS, il faut noter que la dépense a changé de chapitre. Cela viendra artificiellement augmenter le chapitre des charges à caractère général.

La ville maîtrise ses dépenses à caractère général tout en maintenant la qualité du service rendu aux usagers et en proposant de nouveaux dispositifs comme le Plan alimentation présenté par M. Traoré.

Les dépenses de personnel sont estimées en hausse avec le budget 2024 et le budget primitif 2025. Mais cette hausse est contenue. Nous en avons parlé tout à l'heure, l'impact de la revalorisation du RIFSEEP est estimé à 580 K€. Cette légère hausse de la masse salariale s'explique aussi par le Glissement vieillesse technicité et l'effet des augmentations successives du SMIC. Il est aussi prévu une hausse des cotisations employeur en 2025. Cette hausse reste contenue grâce au pilotage maîtrisé de la masse salariale.

La part significative du chapitre 12 dans les dépenses réelles de fonctionnement traduit la volonté de la Ville d'assurer un service public de qualité en interne grâce au travail quotidien des agents de la collectivité plutôt que de recourir à des externalisations de services. M. le Maire en a parlé précédemment au niveau du service public.

Je passe aux subventions versées. La subvention versée au budget annexe marché forain sera stable en 2025 à 300 K€. Il est envisagé de mettre en sommeil la Caisse des écoles. Le haut niveau de subvention au Centre communal d'actions sociales sera maintenu. En ce qui concerne les subventions versées aux associations sportives et culturelles, en 2025, débiteront des nouvelles conventions pluriannuelles. Le montant total versé devra être supérieur au montant de 2024.

Le montant des subventions versées aux particuliers pour l'achat de vélos et de trottinettes sera en diminution en 2025 du fait de la diminution des demandes constatées.

S'agissant de l'évolution des dépenses de fonctionnement sur la période 2024-2027, en vertu de l'article 17 de la loi 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques, pour les années 2023 à 2027, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale doit présenter son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement. L'évolution prévisionnelle annuelle en pourcentage des dépenses de fonctionnement en valeurs pour 2025 est de 1,50 %. L'inflation prévisionnelle est de 1,80 %. L'évolution des dépenses de fonctionnement est de - 0,30 %. Pour 2026, les chiffres sont les suivants : 1,30 % pour l'évolution des dépenses de fonctionnement, 1,75 % pour l'inflation prévisionnelle et - 0,45 % pour l'évolution des dépenses de fonctionnement. Pour 2027, les chiffres sont les suivants : 1,30 % pour l'évolution des dépenses de fonctionnement, 1,75 % pour l'inflation prévisionnelle et - 0,45 % pour l'évolution des dépenses de fonctionnement.

S'agissant de la politique des ressources humaines, nous avons largement échangé depuis le début de ce Conseil municipal sur la masse salariale. Au total, il y a 601 agents. En 2024, le montant annuel des rémunérations brutes globales des agents, hors charges patronales, s'élève à environ 20 M€, dont 1,7 M€ liés au versement de l'IFSE (8,5 %). S'ajoutent 840 K€ liés à la prime de fin d'année (4,2 %) et 190 K€ liés au versement du complément indemnitaire annuel.

La masse salariale brute chargée est ainsi estimée à 28,5 M€.

S'agissant de la maladie, je vous laisse observer le tableau. Vous en avez parlé précédemment.

Concernant le temps de travail, la commune a mis en œuvre les 1 607 heures par un vote du Conseil municipal du 30 juin 2022. Le 29 juin 2023, la collectivité a mis en place un règlement général sur le temps de travail qui remplace toutes les dispositions antérieurement appliquées par la Ville. En 2024, la collectivité a fait l'acquisition d'un outil logiciel de gestion du temps de travail pour lequel le paramétrage est en cours de finalisation. Cet outil permettra notamment de suivre et de gérer l'ensemble des rythmes et le temps de travail des agents de la collectivité dès 2025. Ce sera plus transparent.

Concernant la gestion de la dette, l'encours de la dette est de 24 M€. L'encours de la dette par habitant se situe environ au milieu des chiffres des autres communes indiquées sur le graphique.

S'agissant de l'évolution des épargnes et de l'endettement, l'épargne brute pour 2025 est de 1,7 M€, l'épargne nette est de - 1,3 M€, la capacité de désendettement est de 15 ans, le taux d'épargne brute est de 3,5 %.

Les mesures prises depuis 2023 par la municipalité pour contenir les dépenses de fonctionnement et augmenter les recettes ont permis une nette amélioration des épargnes et des ratios de gestion. En effet, en 2023 et 2024, les ratios sont satisfaisants et se situent dans le cadre des seuils préconisés. De plus, la hausse de l'épargne brute permet à la commune de mieux autofinancer l'investissement.

Je passe aux orientations sur les investissements. Les recettes d'investissement se composent principalement des éléments suivants : les recettes issues des cessions, la FCTVA (nous avons vu qu'elle était maintenue), le produit de la taxe d'aménagement, les subventions perçues et les dotations aux amortissements. Auparavant, la Ville percevait le produit des amendes de police en recettes d'investissement. Depuis 2021, il ne s'agit plus d'une recette, mais d'un prélèvement sur nos recettes.

Concernant les dépenses d'investissement, en 2025, la commune souhaite poursuivre la mise en œuvre de ses projets d'investissement suivant 5 axes :

- les espaces publics et les projets paysagers dans un objectif de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie des habitants,
- l'éducation avec des travaux de modernisation et d'amélioration du bâti dans les écoles,
- l'entretien du patrimoine et la modernisation des services publics,
- la sécurité et la vidéoprotection,
- les projets d'aménagement des grandes opérations (acquisition et revente de fonds de commerce, études relatives aux projets de géothermie, aménagement d'un tiers lieu).

Vous disposez de la programmation pluriannuelle (PPI). Il est important de souligner que la PPI n'est pas un outil figé. Les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de cette PPI sont l'amélioration du cadre de vie des Kremlinoises et des Kremlinois, ainsi que la transition écologique.

En plus des opérations indiquées, il faut noter que la Ville déploie son Schéma de mobilité de 2024 à 2026, comme vous avez pu le voir dans la ville entre autres rue du Général-Leclerc ces derniers jours. Cette opération est entièrement financée par le territoire Grand Orly-Seine-Bièvre.

Je passe aux priorités clairement réaffirmées pour 2025 :

- accompagner et protéger. La solidarité reste au cœur de l'action municipale. En 2025, la subvention allouée au CCAS sera reconduite, permettant la continuité des dispositifs d'aide aux Kremlinois en difficulté, ce qui viendra en complément de ce qu'a présenté M. Traoré. Le libre-service solidaire, ouvert en partenariat avec le Secours populaire français en 2024, poursuivra son développement avec le soutien de la Ville et, dans le même temps – nous en avons déjà parlé –, le dispositif des repas à 1 €. L'année 2025 verra la mise en œuvre d'une expérimentation de sécurité sociale alimentaire. Nous l'avons expliqué précédemment. Outre l'amélioration continue du système de vidéoprotection amorcée en 2024, la Ville renouvellera la présence d'une brigade de nuit expérimentée avec succès, puisqu'il y a maintenant 12 policiers municipaux, comme l'a précisé monsieur le Maire.

- évoluer et rassembler. Un tiers lieu sera créé, imaginé par la Ville et le tissu associatif. Une première phase de rénovation du stade des Esselières débutera avec le renouvellement du terrain de football. Le Centre culturel Jean-Luc Laurent, réunissant désormais le Conservatoire intercommunal et la Médiathèque L'Écho, jouera un rôle clé dans l'enrichissement de l'offre culturelle et éducative. La vie événementielle continuera de rassembler les Kremlinois autour de moments forts (Fête de la Ville, Forum des associations, Fête de la musique, Nuit blanche, Estivales, Art'Dentes).

- anticiper et adapter. Les espaces verts et l'amélioration de notre environnement urbain continueront d'être une priorité en 2025. Les travaux des squares Jules-Guesde, Simone-Weil et Victor-Hugo seront finalisés, offrant des lieux de vie et de rencontres modernes et conviviaux pour l'ensemble des Kremlinois.

En 2025, il y aura également le début de l'aménagement du square Édith-Piaf. Les projets de végétalisation des cours d'école vont commencer par les travaux sur la cour de l'école Mohamed-Megrez. Au niveau du commerce, la Ville poursuit sa politique de préemption pour revitaliser les commerces de proximité avec des avancées concrètes sur la requalification de la Galerie Grand Sud. L'amélioration des infrastructures de la ville se poursuivra notamment par les aménagements de voirie autour de la gare de la ligne 14. Enfin, les études autour du futur réseau de géothermie se poursuivront en 2025 pour aboutir sur une première pierre déposée en 2026.

Je termine par le budget annexe marché forain. En fonctionnement, ce budget comprend principalement les dépenses suivantes : location et installation des barnums, médiation du marché forain avec des agents en insertion, dépenses de personnel mis à disposition par la commune. En investissement, les dépenses concernent l'installation d'armoires électriques pour les forains, ce qui sera financé par une subvention d'investissement du budget principal de la Ville.

L'évolution prévisionnelle annuelle en pourcentage des dépenses de fonctionnement est la suivante : 0 % en 2025, 1 % en 2026, 1 % en 2027. L'évolution de l'inflation prévisionnelle est la suivante : 1,80 % en 2025, 1,75 % en 2026, 1,75 % en 2027.

L'évolution des dépenses de fonctionnement en volume s'établit ainsi : – 1,80 % en 2025, – 0,75 % en 2026, – 0,75 % en 2027.

Jean-François DELAGE, Maire

Merci, madame Bocabeille, pour toutes ces précisions sur ce Rapport d'orientations budgétaires. Nous allons ouvrir le débat. Qui souhaite intervenir ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, tout d'abord, j'ai des observations concernant l'évolution de la structure des effectifs au 31 décembre (politique RH). En page 15, le tableau est faux. Pour l'année 2023, le total des deux chiffres (titulaires et contractuels) est de 571 agents au lieu de 583. Ceci change l'évolution entre 2023 avec 583 agents et 2024 avec 601, soit une augmentation de 18 agents. Après rectification (571 agents en 2023 et 601 agents en 2024), l'augmentation est de 30 titulaires et contractuels supplémentaires. Soit vous ignorez le nombre total des effectifs de la mairie, soit le chiffre est annoncé pour diminuer la vraie augmentation de l'effectif non négligeable, soit 30 titulaires ou contractuels supplémentaires par rapport à l'année précédente, et non 18.

Le taux d'absentéisme est énorme à 16,66 %, soit près d'un million d'heures perdues. Comment expliquez-vous cela ? Le nombre d'accidents de travail est élevé. Est-ce en partie lié à une augmentation de la violence envers la Police municipale ? Une observation sur la régie du marché avenue Eugène-Thomas. Auparavant, ce marché apportait des recettes à la commune. Or, depuis la mise en place de la régie, il ne fait que nous coûter. De plus, les Kremlinois n'ont absolument pas perçu la montée en gamme qui leur avait été promise. Il serait peut-être bon de revoir le bienfondé de la délégation.

Par ailleurs, vous ne cessez de vous plaindre du montant de la Dotation globale de fonctionnement versée par l'État. Cette dotation est calculée également en fonction du nombre d'habitants. Si je peux me permettre, ce nombre est en diminution depuis plusieurs années. Par cette diminution de la population, on voit bien le résultat de votre politique, soit la baisse d'attractivité de la commune.

Vous investissez pour des bricoles, mais reportez sans cesse, depuis plusieurs années, les investissements nécessaires, notamment les écoles vétustes, les aires de jeux pour les enfants, le COSEC, le gymnase, le cimetière. Les effets liés à votre gestion sont identiques à ceux que rencontrent les locataires du parc HLM Kremlin-Bicêtre Habitat, comme l'a très justement soulevé mon collègue lors de la question orale. Il est grand temps de revoir la feuille de route afin d'apporter satisfaction aux habitants.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Nous examinons aujourd'hui le Rapport d'orientations budgétaires 2025 qui est loin d'être une feuille de route claire et responsable. Il illustre une gestion erratique sans anticipations et dangereuse pour l'avenir de notre Ville. Depuis plusieurs années, nous dénonçons une dérive financière inquiétante. Ce rapport ne fait que confirmer nos craintes : une dette toujours plus lourde, une gestion du patrimoine catastrophique, des recrutements incohérents et un manque total de stratégie et d'investissements. Avec 24 M€ de dettes et une capacité de désendettement qui grimpe à 15 ans, nous sommes bien au-delà du seuil d'alerte recommandé. La Ville est aujourd'hui financièrement étranglée. L'endettement limite nos marges de manœuvre et hypothèque notre avenir. Aucune véritable politique d'épargne n'est mise en place pour alléger cette charge. La majorité continue de s'endetter sans vision à long terme, préférant masquer la gravité de la situation plutôt que de prendre des décisions courageuses.

Plutôt que de valoriser intelligemment nos biens communaux, la municipalité brade et les gère de manière chaotique, accumulant des erreurs et des pertes financières. La vente du terrain de la place Jean-Jaurès à Nexity a fait perdre quasiment 400 K€ à la Ville. Pourquoi un tel cadeau à un promoteur privé alors que chaque centime compte pour nos finances locales ? Des préemptions en série, sans projet tangible, coûtent une fortune aux contribuables. Par exemple, rue du Général-Leclerc, un local a été préempté et laissé vacant pendant plusieurs années, la Ville payant un loyer et un bail commercial sans qu'aucune solution ne soit trouvée. Finalement, ce bien a été vendu à un commerçant à un prix dérisoire. Que constatons-nous aujourd'hui ? Ce même commerçant, d'après nos informations, met en vente son bail avec une plus-value. Résultat : non seulement la Ville a perdu de l'argent, mais elle a aussi permis une opération spéculative qui aurait pu être évitée avec une gestion plus rigoureuse. Parlons de la Place Rouge, où la Ville possédait les murs, mais a racheté un bail commercial de plus de 400 K€ alors qu'il aurait suffi de résilier le bail pour récupérer le local à un moindre coût. Il y a d'autres préemptions sans cohérence où la municipalité engage des fonds publics sans réelle stratégie de valorisation.

Le budget 2025 révèle une gestion RH de plus en plus inquiétante. D'un côté, il y a une explosion du nombre de contractuels de catégorie A et B, alors que nous avons déjà alerté sur cette frénésie de recrutements précaires qui nuit à la stabilité et à l'efficacité de nos services municipaux.

D'un autre côté, il y a une alarmante vague de départs d'agents expérimentés et compétents, lassés par un management déconnecté et par des conditions de travail qui se dégradent. D'autres sont contraints de partir sans explications claires, affaiblissant encore plus nos services publics. La Ville perd progressivement ses talents et ses expertises, ce qui impacte directement la qualité du service rendu aux habitants. Au lieu d'instaurer une gestion prévoyante et de stabilité, la majorité persiste sur une politique RH désordonnée qui ne fait qu'aggraver la crise au sein de l'administration municipale.

Vous vous vantez d'un budget d'investissement ambitieux, mais les chiffres et les décisions prouvent le contraire : moins d'aides aux particuliers pour l'achat de vélos et de trottinettes, alors que c'était une mesure efficace et plébiscitée pour encourager les mobilités douces ; des dépenses inutiles maintenues pendant que les subventions d'associations essentielles sont réduites ; un manque total de concertation avec les habitants qui subissent des décisions prises sans transparence et sans vision globale.

Où est la cohérence ? Où est l'anticipation ? Où est la prise en compte des besoins réels des Kremlinois ? Ce budget est un simple exercice comptable sans cap politique clair. Face à ces finances, la majorité choisit l'endettement et l'improvisation au lieu d'un véritable redressement budgétaire. Le Fonds de compensation des charges territoriales continue d'augmenter sans stratégie au lieu de limiter l'impact. Les Dotations globales d'investissement et de fonctionnement sont en baisse. Aucune solution durable n'est proposée pour compenser cette perte, autrement que par l'emprunt. La Ville continue à s'engager sur des dépenses inconsidérées qui ne correspondent pas aux besoins prioritaires des habitants. Nous ne pouvons plus accepter cette navigation à vue. Ce Rapport d'orientations budgétaires 2025 est un aveu d'échec. Nous demandons donc un plan de désendettement concret et ambitieux pour redonner une marge manœuvre à la Ville, une gestion rigoureuse du patrimoine municipal pour éviter des erreurs comme la vente du terrain de Jean-Jaurès ou les préemptions rue Général-Leclerc qui se reproduisent, une politique RH cohérente stable pour arrêter l'hémorragie des départs et garantir un service public de qualité, une réelle transparence sur les investissements et les choix budgétaires avec plus de concertation et d'écoute des habitants.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, madame la Maire-Adjointe, chers collègues, les chiffres que contient votre rapport, madame Bocabeille, avec le retour d'une épargne nette fortement négative démontre une fois de plus l'impasse financière où la majorité a placé la Ville depuis 2020. Vous projetez que la capacité de désendettement sera de 15 ans, c'est-à-dire la cote d'alerte susceptible de placer les finances de la Ville sous surveillance de l'État. Vous avez dilapidé une situation financière qui était saine à votre arrivée, contrairement aux affirmations de Mme Azzoug il y a deux ou trois conseils municipaux, par des mesures qui n'en finissent pas de produire leurs effets négatifs. Ces mesures, je les rappelle : division du FPS par 2 qui profite aux non-Kremlinois ; mise en régie du marché forain désormais largement déficitaire alors qu'il était excédentaire ; augmentation du nombre d'emplois dans un contexte annoncé et prévisible de revalorisation salariale alors que le nombre d'habitants est en baisse et que l'on devrait, en toute logique, au moins tabler sur un maintien non une augmentation du nombre d'agents communaux. Le tout se fait sans amélioration tangible de la qualité des services publics, contrairement à ce dont vous vous gargarisez à longueur de Conseil municipal. Il y a une conséquence inéluctable : l'insuffisance d'autofinancement qui plombe les capacités à investir tant dans l'entretien que dans les nouvelles réalisations.

L'augmentation massive de la taxe foncière est en réalité la seule mesure qui a réussi à restaurer des ratios de gestion dont vous avez fait état tout à l'heure, madame Bocabeille. Je rappelle pour nos collègues et surtout pour le public qu'en 2022, la capacité de désendettement était montée à 24 ans. Cette augmentation massive de la taxe foncière n'aura pas donné de marges de manœuvre durables.

Rien dans ce que vous nous présentez n'indique une prise de conscience de la gravité de la situation et, donc, encore moins un changement d'orientation pourtant indispensable pour y remédier. On ne peut non seulement que le déplorer, mais aussi le dénoncer.

Latifa EL KRETE (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je salue la décision de maintenir stable le taux d'imposition 2025, ce qui constitue un engagement fort en faveur du pouvoir d'achat des Kremlinoises et Kremlinois. Toutefois, nous devons nous interroger sur les leviers envisagés pour compenser la baisse des dotations de l'État et l'augmentation de certaines charges.

En matière de dépenses, nous devons rester attentifs à plusieurs points. Dans un premier temps, les dépenses du personnel connaissent une légère augmentation, notamment du fait de la refonte du RIFSEEP et des mesures nationales (hausse du SMIC, augmentation des cotisations employeur). Ma question est la suivante : comment pouvons-nous concilier reconnaissance des agents et maîtrise des coûts ?

Les dépenses énergétiques et alimentaires restent des postes sensibles. Quelles stratégies concrètes sont-elles mises en œuvre pour accélérer la transition énergétique de nos bâtiments et optimiser nos achats ?

Les charges financières liées à la dette augmentent avec la remontée des taux d'intérêt. La municipalité prévoit-elle de limiter le recours à l'emprunt pour éviter une surcharge future ?

Je soutiens les grands axes d'investissement annoncés pour 2025 : mais ces investissements nécessaires restent à être pilotés avec prudence : l'amélioration des espaces verts et des espaces publics, la transition écologique avec la création de nouveaux espaces verts et la végétalisation des écoles, l'entretien du patrimoine municipal, notamment les écoles et les équipements sportifs, les mesures en faveur de la sécurité et de la vidéoprotection qui restent un enjeu fort pour nos concitoyens. Néanmoins, nous devons nous assurer que ces investissements ne se font pas au détriment de notre équilibre budgétaire.

Le rapport souligne que la capacité de surendettement pourrait atteindre 15 ans en 2025, un seuil qui doit nous inciter à la prudence. Quelles marges de manœuvre avez-vous pour financer ces projets sans alourdir l'endettement à long terme ?

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, permettez-moi d'abord de saluer le travail accompli par notre collègue adjointe aux finances et par les services de la Ville pour nous présenter les orientations budgétaires 2025. Comme chacun d'entre vous le sait, ce n'est pas un exercice facile. Il est même très délicat au vu du contexte actuel.

Nous avons bien conscience de la difficulté de cet exercice dans une période aussi difficile à l'échelle nationale et internationale. Comme cela nous a été rappelé, il y a les incertitudes sur l'économie mondiale, dans un contexte de guerre et de tensions commerciales qui en découlent, mais aussi depuis l'arrivée à la Maison-Blanche de Donald Trump, le président d'une des premières puissances mondiales. Ces instabilités géopolitiques jouent avec les nerfs des chefs d'État à propos des droits, des douanes, etc. Il y a aussi des incertitudes sur le sérieux du budget de la nation et le poids qu'il va faire peser et qu'il pèse déjà sur la vie quotidienne des Français. Le Premier ministre a été contraint de faire voter ce budget il y a deux semaines. J'ai envie de dire qu'il a arraché ce vote. Comme dirait l'autre, il fallait bien avancer.

Vous le savez, depuis le début de la mandature, nous n'avons eu de cesse de rester vigilants – oui, monsieur Banbuck, je le rappelle – pour obtenir de l'État qu'il soit respectueux de sa parole tout simplement pour notre commune mais pour les communes en général, et qu'il dote les municipalités à la hauteur de leurs obligations à minima du service public et de la réussite pour leurs habitants avec une dotation adaptée à cette exigence. Il ne s'agit plus de mettre un pansement sur une jambe de bois, mais réellement de guérir les budgets municipaux. Il faut, au-delà de la situation politique chaotique dans laquelle nous a mis le président de la République, que nous restions mobilisés pour alerter sur la situation financière des collectivités. C'est là, je pense, le point d'ancrage à ne pas lâcher, si vous permettez l'expression. Les Kremlinois peuvent d'ailleurs, à ce sujet, compter sur nous. On ne lâchera rien, on continuera de se battre pour que nous pesions sur le gouvernement à notre échelle, celle que vous connaissez, afin d'obtenir des dotations concrètes et qui aient un effet rapide et immédiat sur les scandales sociaux que l'on déplore aujourd'hui. Nous continuerons à nous battre pour que l'État cesse de se défausser sur les collectivités locales en décentralisant ainsi ses dettes. De fait, c'est aujourd'hui ce qui se passe. La dette est décentralisée. Cela se fait par la baisse chaque année de la DGF et en nous demandant de prendre en charge toujours plus sans aides financières supplémentaires pour assurer le bon fonctionnement de politiques publiques de premier ordre, comme celle de la petite enfance. Il y en aurait beaucoup d'autres à citer, mais j'ai pensé à celle-ci parce que nous parlions tout à l'heure de la PMI.

Pour ce qui concerne les orientations budgétaires de la Ville plus particulièrement, nous nous retrouvons parfaitement dans les propositions qui sont faites ce soir. Je vous le répète, il a fallu faire des choix et des arbitrages – le cœur serré, croyez-moi – sur certains sujets. Vous auriez été les premiers à faire ces choix. Il en faut malheureusement. On déplore aussi la situation qui nous empêche d'avancer dans le maximum des valeurs que nous défendons au quotidien. Pour autant, il s'agit bien de protéger les Kremlinois par une solidarité concrète sur les thèmes de l'éducation notamment avec la continuité des dispositifs mis en place, l'écologie populaire qui est un sujet à ne pas lâcher aujourd'hui, les modes de mobilité qui vont avec l'écologie, la démocratie locale, la sécurité et la sûreté bien entendu – cela fait partie des questions de l'opposition. Nous approuvons également le Projet pluriannuel d'investissements à long terme, aussi pour embellir la ville parce que le cadre de vie a toute son importance pour les habitants.

Il s'agit de sécuriser et de moderniser, puisqu'il faut vivre avec son temps, nos équipements en faveur des citoyens. Sur toutes ces questions, le budget nous apparaît correct et serein. Nous continuerons de l'appliquer. J'espère qu'il sera voté à l'unanimité ce soir.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, je tiens à remercier ma collègue Corinne Bocabeille pour la présentation du Rapport d'orientations budgétaires qui réaffirme les ambitions et les choix que nous faisons dans un contexte qui n'est pas simple. Cela a été rappelé par ma collègue. J'aimerais apporter quelques éléments à la suite du vote du budget du gouvernement qui a un impact sur toutes les collectivités, peu importe la couleur politique. L'AMF le réaffirme bien. Il y a une baisse de 350 M€ du volume des Dotations globales de fonctionnement. Cela a un impact sur nos politiques publiques. Il y a 30 M€ de baisse des crédits Politique de la Ville, 47 M€ de suppression du fonds de soutien aux activités périscolaires. Je pourrais en dire davantage. Tout cela a un impact.

En tant qu'élus responsables, nous réaffirmons des choix et nous investissons. Notre groupe, à travers son action et ses délégations, réaffirme l'importance des politiques publiques en faveur des Kremlinois. Les orientations présentées par ma collègue illustrent bien ce point. Nous les soutenons.

Vous savez que l'investissement, notamment des collectivités, est primordial pour favoriser le développement économique et préparer l'avenir. Vous pouvez critiquer nos orientations, mais nous sommes en responsabilité et nous faisons des choix. Ce que j'attends moi aussi de l'opposition dans le débat – c'est ce qui est intéressant –, c'est de faire des contre-propositions. Au Kremlin-Bicêtre, nous faisons des choix responsables. Je le dis et je le redis. Nous investissons pour l'avenir et pour maintenir des politiques publiques. Ces politiques publiques se font avec des fonctionnaires. Ils sont importants de nos jours. On l'a bien vu dans la crise du Covid et depuis 2020. Heureusement qu'il y a eu des fonctionnaires. Il faut le réaffirmer. Je tiens à saluer leur engagement.

Pour ce qui est du Débat d'orientations budgétaires, le Groupe que je représente réaffirme que les choix qui sont faits et portés, décrits par ma collègue Corinne Bocabeille, vont dans le sens des engagements que nous avons pris devant les Kremlinois, malgré le contexte et même si tout n'est pas parfait. En tout cas, comptez sur nous pour tenir la barre et continuer à mettre en place les politiques pour lesquelles nous avons été élus.

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite également revenir sur le contexte. C'est très important. C'est dans ce cadre que s'inscrit notre débat. La croissance s'essouffle au niveau mondial, mais aussi particulièrement au niveau européen. Cela a été dit, la France connaît des difficultés croissantes. Corinne l'a dit, il y a le dérapage du déficit public qui double entre 2017 et 2023. Il est à noter, et c'est très probable, que nous aurons, à l'échelle de notre commune, une augmentation des taux auxquels nous empruntons. Je dis que c'est très probable parce que c'est déjà le cas en ce début d'année pour les ménages. Les taux commencent déjà à remonter.

Le budget adopté par 49.3 n'est pas porteur de bonnes nouvelles pour les collectivités. Je pense notamment au gel de la fraction de TVA, dite FCVAE (cotisation sur les valeurs ajoutées des entreprises), qui profite aux départements et régions. Évidemment, les échelons inférieurs vont être impactés. Cela a des conséquences concrètes pour notre collectivité, mais aussi pour les habitants du Kremlin-Bicêtre. Quelles sont les conséquences ? Je pense particulièrement au sujet évoqué vis-à-vis du Département qui a diminué ses subventions au Secours populaire, au Secours catholique, aux Restos du Cœur et à la Croix-Rouge. Qui va assurer cette aide indispensable ?

C'est dans ce contexte difficile que s'inscrit ce soir le débat sur les orientations budgétaires. La majorité municipale propose des orientations qui répondent à un double objectif : d'une part, proposer des choix stratégiques qui permettent d'assurer l'équilibre budgétaire de notre commune, mais aussi, d'autre part – c'est très important –, de garantir la mise en œuvre de la ligne programmatique plébiscitée par la majorité des Kremlinois lors des dernières élections municipales.

L'équilibre budgétaire est assuré avec le souci néanmoins de préserver nos habitants. Certains tarifs ont été ainsi sanctuarisés (restauration, portage des repas, accueils de loisirs et périscolaires, séjours sportifs). Il est inutile de préciser, particulièrement après les séries d'inflation que l'on a connues, que cela représente un effort. Les périmètres que je cite, particulièrement la restauration, n'ont pas été épargnés par l'inflation. Les autres tarifs sont réévalués à hauteur de 2 %, ce qui est, cette année, à peu près équivalent à l'inflation annualisée pour 2024. Je veux rappeler que nous avons toujours appliqué 2 %, même les années précédentes, alors que l'inflation était pratiquement deux fois supérieure. Il est à noter que la taxe foncière reste inchangée. Je veux rappeler que beaucoup d'autres communes l'augmentent un peu chaque année. Beaucoup de recettes sont relativement indépendantes de notre volonté. Je ne vais pas m'étendre sur ce sujet.

Une partie de cet équilibre budgétaire repose sur notre capacité à maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Je vous rappelle ce que sont ces dépenses de fonctionnement. C'est ce qui nous permet de délivrer du service public aux Kremlinoises et aux Kremlinois. La question qui nous est posée est de savoir comment délivrer ce service public sans en réduire ni la voilure ni la qualité tout en contenant au maximum son coût, voire, dans certains secteurs, en le réduisant. La question est fort difficile. Compte tenu du contexte qui a été présenté et des éléments évoqués un peu plus tôt, cette question devient de plus en plus difficile. Je profite de cette présentation pour féliciter les services pour le travail qu'ils ont effectué. Ils sont souvent confrontés à des équations pratiquement insolubles qu'ils résolvent quand même. Quelques éléments notables sur ce sujet. Il y a la baisse des dépenses liées aux locations immobilières. Cette baisse importante a nécessité un travail important d'organisation pour l'optimisation des occupations d'espaces de travail. Avec ma collègue Corinne Bocabeille, on a consacré beaucoup de temps à la nouvelle DSP sur le stationnement qui va nous permettre de réaliser des économies. Je tiens à remercier l'assistance précieuse de la Direction des finances. Il a fallu effectuer un gros travail pour aboutir à une solution satisfaisante pour la commune et nos finances. Surtout, nous avons produit un effort particulier pour maîtriser les dépenses de masse

salariale. Je tiens aussi à saluer le travail de notre DRH et de ses équipes qui procèdent à un suivi rigoureux et maîtrisé de la masse salariale.

Le budget 2025 s'établit dans un contexte difficile. Il est encore prévu d'inscrire 600 K€ de prélèvements au titre des amendes de police. Le FCCT était compensé auparavant par l'attribution de compensations de la Métropole du Grand Paris. L'écart est dorénavant de plus en plus important.

Malgré ces contraintes qui pèsent fortement sur nous, le budget doit être à la hauteur des orientations plébiscitées par une majorité de Kremlinois. Nous devons d'abord répondre à un besoin accru d'accompagnement et de protection. Je retiens deux exemples. Le premier est le niveau de soutien important au niveau du CCAS, qui va être maintenu pour 2025 et qui fait suite à un certain nombre d'augmentations et d'abondements que nous avons faits sur le budget du CCAS. Je veux rappeler la mise en place des repas à 1 € pour les étudiants du Kremlin-Bicêtre, ce qui a été porté par mon collègue Jonathan Hémerly. Nous proposons de reconduire en l'état cette mesure qui rencontre un certain succès.

Dans ces temps de fortes tensions, il est plus que jamais nécessaire de recréer du lien, de bâtir des espaces de dialogue et de partage. Face à ces défis, nous proposons de faire de la culture, de la solidarité et de l'engagement écologique des leviers du vivre-ensemble retrouvé ; de ne rien renier de l'identité du Kremlin-Bicêtre, que l'on dit souvent être un village aux portes de Paris. Ce rassemblement passe par la poursuite et le renforcement des actions menées en termes événementiels. Je pense notamment au Festival de l'écologie populaire, un événement maintenant bien inscrit dans notre politique municipale et qui incarne notre volonté forte de sensibiliser aux enjeux environnementaux en les rendant accessibles à toutes et à tous. Ce festival est une occasion précieuse pour réfléchir collectivement aux solutions pour une ville plus durable tout en créant des moments de convivialité. Dans le même esprit, comme l'a cité Corinne Bocabeille, les Art'Dentes permettent de célébrer la diversité et la créativité sous toutes ses formes en réunissant artistes, habitants et acteurs culturels. Cet événement montre combien la culture est un vecteur d'unité et, surtout, je le crois, l'un des fondements de notre citoyenneté.

Je pourrais multiplier les exemples tant la programmation événementielle est riche au Kremlin-Bicêtre. Nous souhaitons ne rien en renier. Dans le fond de mon propos, il s'agit de dire combien elle est riche, mais surtout combien elle est indispensable. Dans une période où l'individualisme et le repli sur soi menacent la cohésion sociale – on le voit particulièrement avec la montée de l'extrême droite –, ces événements sont des réponses concrètes pour faire vivre esprit de solidarité et ouverture. Ils sont nécessaires. Cet esprit de solidarité et d'ouverture est ce qui caractérise aussi l'ADN de notre Ville.

Enfin, les orientations proposées ne manquent pas d'ambitions pour ce qui est de l'amélioration de notre environnement et dans les réponses que nous devons apporter au défi climatique. Nous ne sommes pas épargnés. Cela passe par la réalisation d'espaces verts (squares Jules-Guesde, Simone-Weil, Victor-Hugo) et aussi les pistes cyclables, la végétalisation d'une cour de l'école Mohamed-Megrez qui va démarrer en 2025, la poursuite des études sur le réseau de géothermie qui est l'un des enjeux absolument majeurs pour notre ville dans les années à venir.

Ces orientations proposées sont celles de l'équilibre entre la nécessaire gestion raisonnée du budget et l'ambition réaffirmée de faire du Kremlin-Bicêtre une ville qui protège, rassemble et émancipe.

J'aimerais conclure mon propos en revenant à des remarques faites par nos collègues de l'opposition. C'était vous, madame Chiboub, qui nous disiez que la DGF était fondée sur le nombre d'habitants du Kremlin-Bicêtre. C'est vrai. Par le dispositif d'écrêtement de la DGF, nous en avons perdu tous les ans. Mais la DGF n'intègre pas l'inflation, qui a été spectaculaire ces dernières années. Je réitère le fait que nous demandons l'indexation de la DGF sur l'inflation.

Vous parliez de la nécessité de grosses réparations sur les structures. Je crois que vous avez évoqué les écoles. J'espère ne pas me tromper. Je partage complètement ce propos. Mais il s'agit d'orientations budgétaires. Je le redis, pour moi, le maître mot qui caractérise les orientations qui vous sont proposées, c'est l'équilibre, c'est-à-dire d'essayer de tenir la corde de tous les côtés. Je le dis très tranquillement, certaines écoles nécessiteraient d'être reprises de fond en comble. Le coût de ces rénovations est pratiquement le coût de construction d'un établissement neuf. Cela ne pourra donc se faire que selon certains arbitrages. Je peux vous interroger. Quels arbitrages feriez-vous dans l'investissement réalisé au Kremlin-Bicêtre ? Nous serions obligés de faire une croix sur énormément de choses.

Monsieur Banbuck, vous nous disiez que l'amélioration des marges de manœuvre n'était pas apparente vis-à-vis de l'augmentation de la taxe foncière. Je ne suis pas complètement d'accord avec vous. Sur le budget prévisionnel, on a intégré l'aspect de PPI, mais aussi le fait de devoir faire des projections pluriannuelles. Si vous vous référez à la page 23, vous verrez que, dès 2026 – et c'est en ce sens que nous allons construire le budget –, la capacité de désendettement repasse sous la barre des 10 ans, à 9 ans, me semble-t-il.

Sur les lignes de passage qui permettent d'avoir un budget équilibré, raisonné et réaliste, madame El Krete, vous nous interrogez sur la garantie que l'on peut donner. Entre les lignes, dans ce Rapport d'orientations budgétaires, vous disposez de ces orientations. Cela passe par la maîtrise du budget. Sur le chapitre 012, il y a des efforts vraiment importants. Cela passe par une partie d'emprunts, ce qui nous permet d'investir pour l'avenir de notre Ville – il y a de la bonne dette. Il y a aussi un travail sur les recettes fait précédemment avec la taxe foncière. C'est notre position. Ce sont les solutions que nous proposons pour avoir un budget à l'équilibre. Il y en a d'autres. Dans votre Groupe municipal, je me souviens, au début de mandat, M. Delannoy avait une vision politique claire. Il proposait un audit de la Mairie du Kremlin-Bicêtre pour tailler à la hache dans les effectifs. Pourquoi pas ? C'est complètement défendable comme solution politique. En tout cas, vous avez nos orientations. Si vous en avez d'autres pour nous proposer un budget crédible, nous sommes à l'écoute.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Grâce aux interventions de Mme Azzoug et de M. Édet, on sait que le budget est déjà bien avancé et bien bâti et que le caractère d'orientations budgétaires dont on parle ici est quelque peu fictionnel.

Je voudrais revenir sur les interventions de mes collègues de la majorité qui se plaignent du contexte créé par l'État. Je voudrais d'abord dire à ceux qui ne sont pas contents du budget qu'il y avait un bon moyen de ne pas avoir ce budget, c'était que le Parti socialiste, à nouveau, vote la censure. Il ne l'a pas fait. C'est son choix, je ne discute pas. Pas ici, en tout cas. À ce moment-là, il faut assumer ce budget qui, somme toute, si on est un peu lucide, ne présente pas de différences énormes

avec celui du gouvernement Barnier. Maintenant, ce budget est en œuvre. Ceux qui ont contribué à son adoption ont un peu mauvaise grâce à s'en plaindre.

Mais il faut aller au-delà. En effet, la situation que vivent les collectivités locales aujourd'hui, qui sont sous pression effectivement, comme plein de secteurs, pour restaurer les équilibres de l'État, ne vient pas de nulle part. Cela remonte à loin. Cela remonte à Maastricht. Or qui était au pouvoir en France en 1992 ? C'était bien le pouvoir socialiste, me semble-t-il. On sait comment ont été bâties la construction européenne et les contraintes qui viennent de l'Union européenne. Surtout, on sait par qui. C'était le pouvoir socialiste. Je rappelle que, pendant dix ans, il y a eu un socialiste à la Commission, Jacques Delors. Après Maastricht, il y a eu l'euro. S'est développée pendant toutes ces années une politique économique libérale, à la construction de laquelle les socialistes ont largement contribué. Ils en sont les co-auteurs. Cela a eu un certain nombre de conséquences sur l'économie française, dont la désindustrialisation, la situation de l'emploi et, donc, la hausse des budgets sociaux. Encore une fois, cela ne vient pas de nulle part.

Maintenant, il faut régler les choses. Il y a des baisses de dotation. Ce n'est pas la première fois qu'il y a des baisses de dotation et que la DGF est désindexée. C'est quand même curieux que des socialistes viennent nous dire aujourd'hui qu'il faudrait indexer la DGF. Vous n'avez pas de mémoire, les socialistes. Que s'est-il passé à partir de 2013 sous les gouvernements de la Présidence Hollande ? C'est là que la baisse de dotation a été la plus forte : sur cinq ans, - 14 Mds€. Ce qui se passe aujourd'hui, ce n'est pas grand-chose par rapport à ce qu'il y a eu auparavant pendant les gouvernements auxquels vous participiez et que vous dirigiez. Il faudrait un peu de mesure et de modestie, voire d'humilité, dans la manière dont ce dossier est abordé.

Pour terminer, je voudrais dire qu'à partir du moment où il y a les règles d'une Europe qui nous conditionnent aujourd'hui, que je ne partage pas – il est de notoriété publique que je ne faisais pas partie du camp qui voulait cette Europe – et les 3 % de déficit qui sont la conséquence de Maastricht, il faut faire avec. On ne va pas dire que l'on ne fait plus avec. Il faut donc que chacun prenne sa part. Je suis désolé de le dire. Cela ne me fait pas plaisir. Mais, quand il y a des problèmes à résoudre, on ne peut pas seulement dire que c'est les autres qui vont payer. Je ne suis pas content de la situation actuelle, comme je ne suis pas content que l'on paye plus cher l'électricité parce que l'on subit les règles tarifaires imposées par l'Allemagne, mais nous les avons acceptées.

Nous avons accepté aussi que le nucléaire français soit en perdition sous la pression allemande. Cela a eu lieu encore sous François Hollande, ce qu'a poursuivi d'ailleurs Emmanuel Macron avec un certain zèle. Maintenant, il faut que les collectivités locales contribuent à l'effort général destiné à restaurer les finances publiques, que cela vous plaise ou non. Je ne vois pas d'autres solutions.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, madame la rapporteure, mesdames et messieurs, je vous avoue que j'ai beaucoup souri en écoutant l'intervention de M. Banbuck. Je partage beaucoup de ses opinions, en tout cas présentées telles qu'il l'a fait ce soir. Vous avez toutes et tous raison. Nous traversons une période marquée par une instabilité profonde sur le plan politique, financier, économique, social, climatique. Cette situation que vous décrivez d'ailleurs avec grande précision dans les six premières pages de votre rapport est accentuée par les récentes actualités. Madame Bocabeille, vous en avez parlé tout à l'heure, il y a notamment la dernière censure du gouvernement. De tels bouleversements ne sont pas sans répercussions sur les finances d'une ville comme Le Kremlin-Bicêtre qui doit faire face à ses défis avec rigueur, solennité et résilience.

Le débat de ce soir sur votre Rapport d'orientations budgétaires vise à éclairer l'élaboration du budget qui sera adopté dans les prochaines semaines. Monsieur Traoré, vous attendez des propositions, vous n'en aurez pas, parce que tout est ficelé, tout est déjà pipé. Ce n'est pas ce soir que l'on vous fera des propositions. Nous les avons portées en 2020. Nous les porterons très probablement en 2026. Il s'agit surtout, et malheureusement, de prendre pleinement la mesure des défis que vous avez évoqués précédemment, en particulier la conjoncture économique et financière préoccupante qui s'impose à nous. Collectivement, vous devez et nous devons par ce débat – je rejoins les propos de M. Banbuck – en analyser les répercussions sur les ambitions de la collectivité, notamment sur la partie du fonctionnement, afin de bâtir un budget à la fois réaliste, crédible et rigoureux en adéquation avec les impératifs du moment.

Néanmoins, l'examen des documents budgétaires que vous nous présentez ce soir, que l'on peut conjuguer au rappel des recommandations émises par la Chambre régionale des comptes en 2023, fait émerger un profond sentiment d'inquiétude. Dans un contexte aussi instable, tel que vous le présentez, il est en effet impératif d'adopter une gestion financière fondée sur une prise de conscience aiguë des enjeux et une discipline exemplaire. Cela concerne notamment les recrutements, l'éthique, la transparence et l'exigence morale qui doivent guider l'action publique.

À cela s'ajoute le retour d'expérience sur la qualité du service public rendu, essentiel pour ajuster nos actions, vos actions et les améliorer en permanence. Car c'est bien ce que l'on attend de nous en tant qu'élus : être au service des habitants, à leur écoute et faire preuve d'une exigence constante afin de garantir un service public de proximité exemplaire. Or, s'il est un domaine où l'opacité, l'approximation et le laxisme sont inacceptables, c'est bien celui des finances et des choix budgétaires que nous constatons chez vous depuis l'élection municipale controversée de 2020 jusqu'à ce jour. Les arguments avancés sur le contexte général en France, en Europe et dans le monde ne sont pas contestables, mais ils seraient d'autant plus recevables et louables s'ils s'accompagnaient de votre part d'une gestion à la hauteur des enjeux. Or il faut bien admettre que, malheureusement, ce n'est pas le cas.

Vous expliquez, par exemple, qu'en 2024, les collectivités locales et départementales affichent une situation financière globalement saine et satisfaisante. Vous en avez parlé brièvement tout à l'heure, monsieur Traoré. C'est une analyse qui s'appuie sans doute sur les récentes prises de position de l'Association des maires de France (AMF), ainsi que sur divers rapports attestant de la gestion responsable des collectivités face à l'État. Sur ce point, je pense que l'on vous rejoint toutes et tous pleinement. Cependant, avant de me remercier, monsieur Traoré, pourquoi pénaliser les villes et départements qui font preuve de rigueur budgétaire ? La notion de punition collective s'impose ici.

Comme l'a d'ailleurs souligné le Président de l'AMF, M. David Lisnard, il est essentiel de ne pas sanctionner ceux qui maîtrisent leurs capacités d'autofinancement et s'engagent activement dans la réduction de la dette. Cette approche me semble tout à fait juste et je la partage entièrement. En adoptant cette rhétorique sur la gestion saine des collectivités en France, monsieur Traoré, monsieur Édet, vous incluez Le Kremlin-Bicêtre dans une vertu qui, en réalité, ne lui est pas propre et ne lui revient pas. Cela suppose en effet une maîtrise rigoureuse des dépenses publiques afin qu'une pression fiscale locale réduite ne fragilise pas le pouvoir d'achat des ménages. Depuis 2020, vous avez manqué à cet impératif en alourdissant la charge fiscale et en fragilisant les ménages soumis à la taxe foncière locale. Pour tenter de redresser la situation financière alarmante de la Ville, vous avez fait le choix de ponctionner lourdement les propriétaires. Ce soir, nous constatons, malheureusement et avec étonnement, que, malgré cette augmentation des taxes locales, vos prévisions nous projettent une fois de plus vers une impasse financière dès 2025, cette année, avec, en particulier, une capacité de désendettement projetée à 15 ans, franchissant comme le rappelait tout à l'heure M. Khiair, largement et une fois de plus le seuil d'alerte et de vigilance fixé entre 10 et 11 ans.

Vous persistez dans une gestion approximative et improvisée, sans rechercher activement la moindre économie pourtant nécessaire. De plus, en limitant vos choix d'investissement, vous renoncez à inscrire le développement de notre commune dans une véritable vision à long terme avec une dette incontrôlée qui peine à diminuer depuis 2017-2018 et des investissements frileux dont le montant apparaît dérisoire au regard des dépenses de fonctionnement. Ces dernières, d'ailleurs, échappent elles aussi à toute maîtrise tandis que la gestion des ressources humaines demeure floue et incohérente. Depuis 2020, les effectifs continuent de croître. Le RIFSEEP est rejeté par les syndicats et une grande partie des agents, contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, monsieur le Maire. Le recours aux contractuels ne cesse d'augmenter en contradiction avec vos discours en faveur de la fonction publique territoriale. Vous en avez été encore un exemple parfait, monsieur Édet, ce soir.

Pourtant, votre conclusion réaffirme vos priorités pour 2025, mettant en avant des principes séduisants sur le papier. La première notion que vous soulignez est celle d'accompagnement et de protection. Mais comment prétendre y parvenir lorsque le service rendu aux habitants semble insuffisant en qualité ? Combien de Kremlinois expriment leur sentiment d'insécurité ? Combien se heurtent à des démarches administratives complexes et inefficaces lorsqu'ils sollicitent la municipalité ?

De même, combien de locataires du parc social estiment ne pas être accompagnés ni protégés par la Ville alors même que son Maire préside KB Habitat ? Comment garantir la sécurité avec des moyens aussi limités alloués à la Police municipale ? Si vos priorités étaient réellement structurées en fonction des besoins de la ville, elles se traduiraient par une répartition cohérente des ressources. Or, avec seulement 12 agents de la Police municipale sur un total de 601 agents municipaux, votre engagement en matière de sécurité semble bien fragile tant pour les Kremlinois que pour les policiers eux-mêmes.

Vous mettez en avant quatre autres principes directeurs : évoluer, rassembler, anticiper et adapter. Pourtant, dans les faits, rien n'est anticipé, rien n'est véritablement adapté aux réalités du terrain. Prenons quelques exemples emblématiques. Depuis 2020, vous multipliez – et je vais répéter un peu ce que disait M. Khiair – les préemptions de commerces, souvent sans projet concret. Résultat : en ce début d'année 2025, de nombreux locaux restent vides ou, lorsqu'ils ouvrent, ferment rapidement, faute de viabilité. Où est l'anticipation ? Où est l'adaptation ?

Vous vous engagez dans un projet de centrale géothermique. En effet, c'est un projet ambitieux, mentionné dans le PLUI, alors que d'autres villes, monsieur Édet, ont fait ce choix il y a plus de quinze ans. Pire encore, une commune voisine, la Ville de Cachan, a déjà mis en place un tel dispositif depuis – tenez-vous bien – 1983. Je ne sais pas ce qu'il en est de Dijon, vous le saurez peut-être mieux que moi. Où est l'anticipation ? Où est la capacité à s'adapter aux défis contemporains ?

Vous évoquez la rénovation du stade des Esselières au nom de l'évolution. Mais, dans le même temps, vous avez renoncé au projet concernant le gymnase et le COSEC, faute d'avoir anticipé à la fois les aspects financiers, les subventions et l'organisation. Conséquence : des centaines de milliers d'euros engloutis dans des études pour, finalement, faire marche arrière. Quant à la rénovation du parc social, où était votre vision et votre adaptation, monsieur Édet ? Vous avez improvisé d'abord en créant une coopérative, puis en rachetant un parc de logements sociaux pour des millions d'euros sans la moindre anticipation ni plan d'action clair. Le résultat est que vous en arrivez aujourd'hui à reconnaître votre impuissance en Conseil de quartier devant une vingtaine de Kremlinois ou en qualifiant vous-même KBH de « pomme pourrie » auprès de locataires. Et que dire de votre approche en matière d'urbanisme ? Alors que nous débattons du PLUI tout à l'heure, vous reculez sur la construction en hauteur et revenez au schéma du passé, renonçant à préserver des espaces verts et des parcs. Où est l'évolution ? À chaque avancée timide, succèdent deux pas en arrière.

Quant à votre engagement à rassembler, il reste tout aussi illusoire. Le malaise grandissant parmi les agents municipaux est flagrant. Il a été confirmé par la cérémonie des vœux aux agents qui était presque vide. Une fracture est de plus en plus profonde entre les directions et les agents de catégories B et C. Un noyau au sein des services exerce son influence, dirigé par un ancien élu de cette assemblée. Il était élu dans cette assemblée bien avant vous et moi, monsieur Delage. Il est entouré de ses proches, récemment recrutés davantage, semble-t-il, pour servir des intérêts politiques que pour défendre l'intérêt général du Kremlin-Bicêtre.

Depuis 2020, tout se dégrade. Depuis votre accession au poste de Maire, monsieur Delage, désigné par vos pairs, vous naviguez à vue sans contrôle. Mais cela ne semble guère vous perturber au regard de vos différentes interventions ce soir, au regard de vos réponses en début de séance du Conseil municipal. Selon une rhétorique qui est souvent utilisée en cette assemblée par plusieurs membres de votre majorité, monsieur le Maire, les chiens aboient, la caravane passe. Pourtant, ceux qui aboient et auxquels vous faites allusion ne sont autres que les citoyens ou les agents de la Ville. Vous répliquez avec la même rhétorique, éreintée par l'usage, que vous défendez le service public, les agents et les habitants. Vous osez même parler en leur nom, tout en résidant ailleurs, à Villeneuve-Saint-Georges ou à Dijon, ce qui, sans doute, confère encore plus de crédibilité à vos contributions. Année après année, vos choix politiques révèlent une supercherie, un écran de fumée dont les Kremlinois sont les spectateurs impuissants.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je ne reviendrai pas sur le contexte que les collègues ont évoqué au fur et à mesure. J'ai pris le temps de regarder pendant les différentes interventions le dernier Conseil municipal qui votait en 2019 le budget de 2020. On peut accuser son fondement, dire des mensonges, évoquer des scénarios catastrophes. J'ai juste envie de dire que, quand on commence un chantier, il faut aller jusqu'au bout en respectant les engagements qui sont pris dans le contrat initial avec ceux pour lesquels on travaille et avec ceux avec lesquels ce chantier a été démarré. Les priorités sont clairement définies et réaffirmées pour 2025 avec toutes les contraintes que les uns comme les autres, à ma gauche et à ma droite, ont évoquées. Choisir, c'est renoncer. À un moment, il faut aussi assumer. Nous avons démarré le chantier. Nous irons jusqu'au bout en respectant, nous, les engagements que nous avons pris.

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je tiens à remercier mes collègues qui sont intervenus à la suite de la présentation du ROB et qui ont exprimé les valeurs et les engagements que nous avons depuis 2020. C'est vrai que nous sommes actuellement dans une période difficile à la fois au niveau européen et français. Dans les communes, nous ne pouvons pas ne pas voir l'augmentation de la dette. Il y a un gouvernement qui n'a pas vu passer la dette. Je suis très étonnée. Il me semble que c'est le gouvernement de M. Le Maire. Il n'a pas vu augmenter la dette ? Les communes ne peuvent pas se le permettre. Mais, au niveau national, la dette est de 3,3 Mds€.

Jean-François DELAGE, Maire

3 300 Mds€.

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

3 300 Mds€, excusez-moi. C'est tellement énorme que l'on finit par se tromper. On n'a pas la notion d'argent à ce moment. Mais laisser filer la dette dans un État comme la France, un État riche, semble-t-il, cela me laisse perplexe. En tout cas, nous avons des valeurs et nous suivons nos engagements. Comme a dit Véronique Gestin, on poursuit et on tient la barre jusqu'au bout.

En ce qui concerne le budget, heureusement que l'on a commencé à le bâtir, monsieur Banbuck. Le budget sera passé en mars et nous sommes fin février. Sinon, vous pourriez nous accuser de ne pas faire notre travail. On a l'impression que c'est trop ficelé et que c'est trop bâti, mais heureusement que nous travaillons et que les services travaillent. Vous vous taisez, s'il vous plaît.

Vous avez parlé de la censure du PS, monsieur Banbuck. Le PS devait voter la censure, mais il faut être responsable à un moment. On ne peut pas laisser filer l'État et l'argent public.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Chappellier, laissez Mme Bocabelle parler. Vous ne devez pas intervenir de cette façon.

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Les collectivités locales sont sous pression. Vous l'avez dit, je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur Banbuck. C'est vrai que nous en souffrons.

En 2025, la durée sera de 15 ans pour rembourser nos emprunts. Mais vous oubliez de donner les chiffres précédents. Par exemple, en 2022, le taux de désendettement était de 24 ans. Vous l'avez dit. C'est bien de le souligner, mais vous ne dites pas qu'en 2023, il était de 5,7 ans.

Intervention hors micro.

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

C'est ainsi. Ce sont des mesures que nous avons prises parce que nous pilotons notre budget, monsieur Banbuck. Nous pilotons notre budget et nous sommes transparents à ce niveau.

Vous avez parlé de la Chambre régionale des comptes. Je vous rappelle que, s'agissant de la Chambre régionale des comptes, il y avait une période beaucoup plus importante avec M. Nicolle. Vous semblez étonné, mais je vous le rappelle, vous étiez élu. Rappelez-vous, monsieur.

Jean-François DELAGE, Maire

J'interviens deux minutes. Pendant une heure et demie, vous nous avez agonis en disant que la commune est foutue, etc. Vous n'avez pas cessé. Nous n'avons rien dit. Personne n'est intervenu, personne ne vous a coupé la parole. Vous en faites autant maintenant que Mme Bocabelle répond. Si vous êtes attaqué, pensez que vous l'avez fait juste avant. Merci beaucoup, monsieur Chappellier.

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je dis et toute la majorité le dit, notre ROB est sérieux, bien construit et raisonnable. Je laisse le silence pour que vous y réfléchissiez. Nous avons gardé nos engagements. C'est tout. Et arrêtez de dire des mensonges. Vous avez leurré tout le monde. Depuis le début, vous n'arrêtez pas, vous dites n'importe quoi. Comme dit M. le Maire, depuis une heure et demie, vous vous faites plaisir. Vous ne venez pas en commission municipale et vous vous permettez de faire votre show en Conseil municipal. Il y a des instances municipales qui sont là pour que vous y veniez et que l'on vous réponde. Aux dernières commissions municipales, personne de l'opposition n'est venu à ma commission ou aux autres commissions, sauf Mme Chiboub qui est venue à une commission. Ce n'est pas du respect de la démocratie. Vous ne respectez pas les Kremlinois non plus. C'est facile de faire de la politique et de parler du PS dans les années je ne sais plus combien. Mais soyons concrets. Venez aux instances qui existent actuellement.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je proteste énergiquement contre les propos que vient de tenir Mme Bocabeille. Qui a menti ? Qu'elle donne des noms. Et sur quoi précisément ? Quand avons-nous dit n'importe quoi ? Monsieur le Maire, je reprends aussi vos propos : nous n'avons agoni personne, ni les uns ni les autres. Nous avons exprimé des opinions fondées sur une analyse de la situation. Que nous ne la partagions pas, c'est une évidence. Je crois que c'est resté dans les limites des débats républicains. Nous n'avons pas à entendre les propos que vient de tenir Mme Bocabeille.

Par rapport aux commissions, madame Bocabeille, nous ne nous sommes jamais caché et nous assumons totalement de ne pas venir en commissions pour une raison fort simple. Alors que la majorité a depuis des jours et des semaines tous les éléments pour le Conseil municipal, nous les recevons le vendredi soir pour des commissions qui ont lieu le lundi. Les dossiers sont parfois volumineux. Ils représentent parfois 1 000 pages. Je ne parle même pas du PLUI qui compte 4 000 pages.

Notre Groupe ne viendra pas aux commissions. Vous pouvez le répéter à chaque Conseil municipal. Cela ne me fera pas bouger d'un iota sur ce point. En effet, nous pensons que le débat a lieu en public, devant les Kremlinois et non pas dans le petit cénacle des commissions.

Jean-François DELAGE, Maire

Nous n'allons pas jouer au ping-pong. Madame Bocabeille, une dernière intervention rapide et on va clore le débat.

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Les commissions municipales ont leur intérêt pour préparer le Conseil municipal. Il est intéressant que l'on puisse échanger en commissions municipales. C'est vrai que nous avons eu un échange ce soir d'une heure et demie. Chacun a exprimé ses opinions, mais je pense que nous aurions pu échanger autrement auparavant dans les commissions municipales. Je m'arrête là.

Jean-François DELAGE, Maire

Nous allons arrêter là le débat et les interventions, d'autant que nous débordons très largement de la question qui nous occupe ici, celle du Rapport d'orientations budgétaires. Juste une dernière prise de parole rapide en synthèse.

Je retiens ce que vous avez dit, madame El Krete. Vous avez dit que la situation actuelle doit inviter à la prudence. Il me semble que ce budget est l'image même de la prudence dont nous faisons preuve dans la situation nationale qui a suffisamment été décrite. On n'a pas parlé de la situation internationale. Je lisais ce matin que le Président américain rencontre tout seul le Président russe. La Pologne et l'Allemagne se préparent tout simplement à une invasion de leur territoire ou à une guerre portée sur leur territoire. C'est dire si la situation internationale est malheureusement instable et doit nous inciter d'autant plus à la prudence. Ceci étant dit, oui, il me semble que ce budget nous incite à la prudence.

Avec ce budget, nous parvenons à tenir un peu les choses par tous les bouts. On ne peut pas dire que nous n'avons pas mis de l'argent sur la sécurité. En 2020-2021, le budget de la sécurité et de la Police municipale était autour de 500 ou 550 K€ de budget. À l'heure actuelle, ce budget est de plus de 900 K€ avec une masse salariale de 2 M€. Excusez-moi du peu, mais c'est un des secteurs clés de la commune.

Sur l'école, on continue coûte que coûte. 8 écoles à rénover et à entretenir régulièrement. Coûte que coûte, chaque année, 1 M€ sont dévolus à l'entretien des écoles. Cela concernera certainement cet été l'ensemble de la tuyauterie de chauffage. Je n'entre pas dans les détails de l'école Benoît-Malon. Ce sont des coûts extrêmement importants pour des travaux importants à réaliser. Cela fait plusieurs années qu'il n'y a pas eu grand-chose pour les sports. Excusez-moi du peu, on prévoit de refaire le stade cette année. Ce n'est pas si mal. S'ajoutent les travaux d'entretien dans les différents équipements sportifs. La culture correspond aussi à un moment important de la vie collective et de la vie de la municipalité. S'agissant des mobilités, il y a les travaux de la rue Leclerc et d'autres vont suivre. Nous n'oublions pas la solidarité et les espaces verts. Bref, nous tenons tous ces éléments par tous les bouts. On continuera de le faire tout en étant très prudents.

Je sais bien que le moment du Rapport d'orientations budgétaires, comme celui du budget, est un peu une figure imposée. L'opposition s'oppose, la majorité défend ses réalisations. De fait, si on vous avait écouté depuis 2020, je pense que la commune serait en faillite et qu'elle aurait même disparu de la surface de l'Île-de-France. Il se trouve que nous sommes toujours là. Budget après budget, nous tenons le cap. Budget après budget, nous allons, comme le disait Mme Gustin tout à l'heure, dans le sens des engagements que nous avons pris en 2020.

Je ne reviendrai pas sur les socialistes, la droite, etc. Cela fait quarante ans que, gouvernement après gouvernement, on enfonce un peu plus les collectivités territoriales. Si la gauche avait dirigé pendant quarante ans, et les socialistes encore plus, cela se saurait.

Je voudrais ouvrir une petite parenthèse qui déborde un peu du Rapport d'orientations budgétaires, mais qui a quand même un lien. En juin dernier, il y a eu des élections législatives. Les Français, pour une grande partie d'entre eux, sont allés voter, plus massivement que d'habitude. Ils nous ont donné une Assemblée nationale qui ne ressemble à aucune autre dans la V^e République, d'où ne se dégage aucune majorité claire, nette et précise. Qu'est-ce que nous ont dit les Français dans ce cas ? Que sommes-nous allés dire aussi, puisque nous sommes citoyens aussi en tant qu'élus ? Qu'avons-nous dit aux politiques ? « Travaillez différemment, faites de la politique différemment, arrêtez de vous opposer bêtement pour rien, ne faites pas de l'Assemblée nationale un cirque, ne faites pas d'une assemblée communale un cirque non plus, ne vous opposez pas pour vous opposer, ne défendez pas pour vous défendre, essayez de bosser différemment, essayez de vous rassembler un petit peu et de travailler malgré vos distinctions et vos différences de partis. » On n'y est pas encore. Il y a du boulot, de chaque côté probablement. Mais il y a du boulot à faire. Si on fait ce boulot, peut-être qu'on évitera le pire dans deux ans et demi. En tout cas, ce budget, tel qu'il est présenté ce soir dans ce Rapport d'orientations budgétaires, tient compte des réalités nationales et internationales. J'aurais préféré vous présenter un budget flamboyant, un budget feu d'artifice, mais cela n'existe plus aujourd'hui. On vous présente donc un budget rigoureux, sérieux et qui regarde aussi loin que possible. Il n'y a pas d'explication de vote puisqu'il s'agit de prendre acte. Je veux bien que nous prenions acte en votant favorablement, ou défavorablement, le Rapport d'orientations budgétaires. Je le mets aux voix.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je précise. Je ne suis pas favorable au Rapport d'orientations budgétaires, mais je vote que l'on a pris acte d'en avoir débattu. C'est différent.

Jean-François DELAGE, Maire

Qui prend acte de ce Rapport d'orientations budgétaires ?

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

Avant de passer à la délibération suivante, je vous propose de faire une pause.

De 22 heures 37 à 23 heures : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-005 - AVIS DE LA VILLE SUR LE PROJET ARRETE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

J'espère que cette délibération sera moins polémique que la précédente. Il ne devrait pas y avoir autant de clivages politiques avec un PLUI qui est fait pour 24 communes. Toutes les tendances politiques sont représentées au sein de l'EPT. Nous devrions retrouver à peu près un consensus sur ce document. Je parle de consensus parce que la population nous demande aujourd'hui de travailler sur des consensus. Ce que j'ai entendu tout à l'heure, c'est que l'on refuse le consensus. Les vieux « crocodiles » de la politique refusent le consensus. C'est vrai, monsieur Banbuck, vous êtes là depuis 1995, depuis trente ans et vous refusez toujours ce consensus. Vous ne venez pas en commission et vous êtes là pour argumenter politiquement sur des sujets qui ne sont pas constructifs.

(Intervention hors micro.)

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Laissez-moi parler, s'il vous plaît. Je présente la délibération tranquillement.

Jean-François DELAGE, Maire

S'il vous plaît, monsieur Chappellier.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Tournons la page, s'il vous plaît. Calmez-vous.

Jean-François DELAGE, Maire

Pouvons-nous faire silence et écouter le rapporteur de la délibération ?

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

C'était une introduction qui a été faite rapidement sur ce qui a été dit jusqu'à maintenant. Je passe à la délibération.

Je fais un rappel historique. En 2021, le Conseil territorial du Grand Orly-Seine-Bièvre prescrivait l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) à l'échelle de ses 24 communes, dont la Ville du Kremlin-Bicêtre. Au terme de la procédure prévue cette année, le PLUI se substituera en 2025 au Plan local d'urbanisme de la commune. La délivrance des autorisations d'urbanisme restera une compétence du Maire. La décision d'élaborer le PLUI a été motivée par quatre thèmes de réflexion :

- la volonté de répondre aux besoins des communes ;
- le besoin de traduire le projet de territoire du Grand Orly-Seine-Bièvre, en particulier un projet de territoire à dimension plus large qu'un PLU et visant à structurer les politiques publiques portées par les communes membres de l'EPT. Il y a quatre exigences sur ce thème : combattre les dérèglements climatiques et les nuisances ; garantir la ville et la qualité de vie pour tous ; anticiper les évolutions de la ville ; affirmer l'EPT comme un territoire métropolitain incontournable ;
- la volonté de traduire les politiques publiques sectorielles portées par l'EPT, au travers du futur Plan climat énergie territoriale (PCAET) et le Programme local de prévention de déchets ménagers et assimilés ;
- l'impératif de permettre la réalisation des opérations d'urbanisme et d'aménagement portées par les communes et les partenaires quel que soit le mode de réalisation, dans le cadre de ZAC ou d'urbanisme négocié. Au niveau du territoire, il y a plus de 70 projets urbains et 11 Nouveaux Projets de rénovation urbaine, de plus en plus intercommunaux (Campus Grand Parc, SENIA, etc.).

D'autres grands projets vont structurer le territoire à l'échelle des 24 communes. Conformément au principe de coopérative de villes, le Grand Orly-Seine-Bièvre a coconstruit ce document avec les communes, les grands partenaires du territoire (État, Région, Département, chambres consulaires, aménageurs, grands opérateurs comme l'AP-HP, MIN de Rungis, ADP, Haropa Port, etc.). Elle a intégré aussi une importante concertation avec la population à deux échelles : au niveau de l'EPT et au niveau de la Ville du Kremlin-Bicêtre, en particulier.

Les communes membres de l'EPT sont désormais appelées à émettre un avis sur le projet de PLUI présenté et voté le 17 décembre 2024 par l'EPT.

La Ville du Kremlin-Bicêtre formule quelques prescriptions détaillées dans la contribution technique de la Ville jointe à la présente délibération. Vous disposez ainsi de 6 annexes et d'une note circonstanciée que je vais vous présenter plus tard.

Nous avons émis 8 recommandations :

- création d'une OAP sectorielle relative au commerce, en complément de l'OAP thématique commerce existante trop générale pour intégrer les objectifs détaillés de l'OAP sectorielle (je vous expliquerai le pourquoi tout à l'heure) ;
- création de trois OAP relatives à la résorption de l'habitat insalubre (Fontainebleau-Michelet, Fontainebleau -14 Juillet, 14 Juillet-Général Leclerc, qui incorpore l'ancien hôtel Le Diplomate) ;
- prise en compte et correction d'erreurs matérielles constatées dans les OAP sectorielles et stratégiques, ainsi que dans les dispositions communes écrites et graphiques ;
- mise en cohérence de l'OAP nature et du document graphique du zonage PLUI, notamment sur la localisation des espaces verts à protéger en cœur d'îlot ;
- modification du zonage du PLUI sur une partie de la petite emprise l'AP-HP,
- correction de la non-prise en compte de l'emplacement réservé au 6-8 rue de la Convention et création d'un emplacement réservé (M. le Maire reviendra sur ce sujet tout à l'heure) ;
- protection des cœurs d'îlot au-delà d'une bande de constructibilité de 20 mètres dans les zones urbaines denses et de 15 mètres dans les zones pavillonnaires (excepté zones d'équipements, OAP EVSO, OAP îlot Rossel et OAP Lech Walesa) ;
- création de six emplacements réservés supplémentaires (petite parcelle d'espace vert au milieu du passage des Plantes, bande de verdure au nord du cimetière, immeuble Diplomate, 129 bis avenue Gabriel-Péri, 24-26-28 avenue de Fontainebleau, intersection rue du 14-Juillet et avenue de Fontainebleau, angle Fontainebleau-Michelet).

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de PLUI, accompagné des prescriptions dont je viens de vous parler.

Je précise certains points. Je vous présente rapidement les 6 annexes.

Je passe à la 1^{ère} annexe. Concernant les commerces, les choses seront plus précises. On essaie de rendre lisibles, sur le plan général d'organisation, ces zones commerciales que l'on veut voir dynamisées dans le futur. Cela concerne l'avenue de Fontainebleau ; en partie haute l'avenue Eugène Thomas ; sur le secteur de l'îlot Rossel où il est prévu des commerces à cet endroit ; la rue Salengro où une protection sera placée à cet endroit ; la rue du Général-Leclerc également en partie basse de la rue ; le secteur Lech Walesa ; deux secteurs éloignés de l'hypercentre, le nouveau quartier de la gare sur la ligne 14 et l'entrée de ville sud-ouest qui est le gros projet qui animera nos réunions dans les mois et années à venir. Les choses sont précisées dans cette annexe. Elles sont beaucoup plus claires. Il y a davantage d'informations de façon à pouvoir l'imposer dans le cadre des préemptions futures et à voir l'évolution sur les commerces. Il s'agit de pouvoir agir de façon plus ferme sur les commerces.

L'annexe 2 concerne la création de locaux d'activité et une possible implantation de services publics ou collectifs d'intérêt général, ou d'une centrale de réseau de chaleur sur l'OAP Lech Walesa.

Dans l'annexe 3, il est question du Ruban vert. On conservera cette idée de Ruban vert. On essaiera de le compléter au fur et à mesure des possibilités de la ville.

Avec l'annexe 4, il s'agit de présenter les immeubles qui seront inscrits dans la nouvelle OAP. Je crois que l'on a plutôt deux OAP dans le secteur concerné : le côté pair de la rue et le côté impair de la rue. D'un côté, il y a la partie Diplomate et, d'un autre côté, le côté impair de la rue.

L'annexe 5 concerne l'angle Fontainebleau-Michelet. Il s'agit de résorber l'habitat insalubre. Il s'agit en effet d'un habitat dégradé. Les immeubles sont aujourd'hui répertoriés dans le cadre de l'OPAH. De gros travaux sont à réaliser. Ces immeubles semblent abandonnés. On souhaite vraiment « mettre le paquet » sur cette partie. C'est une priorité. L'annexe 6 concerne un petit espace dans le périmètre de l'AP-HP qui permettra à l'AP-HP d'y réaliser un bâtiment. Ce bâtiment a vocation de devenir un centre de santé et abritera quelques logements pour le personnel de l'hôpital. Dans le « Dossier arrêt », vous disposez de la liste des modifications, document assez important de plus de 40 pages. Il faut aller en page 13 où se trouvent nos remarques qui seront adressées à l'EPT.

(Intervention hors micro.)

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Ce n'est pas qu'il n'y a quasiment rien. Ce document-cadre a été envoyé aux 24 communes. Nous avons des remarques sur certains points.

Cela commence en page 13. La première remarque concerne la création d'une OAP commerce sectorielle en complément de l'OAP thématique. On corrige la petite erreur matérielle sur cette OAP commerce. Ces erreurs matérielles qui pas vraiment d'importance par rapport à ce qui a déjà été voté par notre assemblée.

Pour l'OAP EVSO, il y a quelques erreurs matérielles. Cela concerne les principes d'implantation sur l'îlot E. Il s'agit de maintenir ce qui est écrit dans le PLU actuel et de le transcrire intégralement dans le PLUI, sans erreurs matérielles. Étant donné que nous avons constaté une erreur matérielle, nous la signalons.

Sur l'OAP Lech Walesa, cela intégrera la partie usine de géothermie. Cela a un peu évolué. Là encore, une erreur matérielle est constatée sur ce qui nous a été présenté dans les documents élaborés par l'EPT.

Sur le Ruban vert, il y a aussi une erreur matérielle.

Je mets de côté l'OAP Rossel. Nous en parlerons plus tard.

S'agissant de l'OAP Hospitalité, il y a une petite erreur matérielle sur les hauteurs en NGF (norme nationale qui permet de définir la hauteur exacte de chaque point du territoire). La hauteur du terrain est de 104 NGF alors que la hauteur des bâtiments est de 132 NGF.

Le deuxième point, en page 15, concerne l'OAP stratégique. Il s'agit aussi d'une erreur matérielle. Pour l'OAP Michelet et l'OAP 14-Juillet, il y a une erreur matérielle.

Sur les emplacements réservés, en page 23, M. le Maire vous expliquera plus précisément ce point.

La deuxième remarque de la page 23 concerne les emplacements réservés et le plan de zonage modifié parce qu'il manque des flèches. Ces détails techniques permettent une meilleure lecture du document graphique qui nous a été remis.

Ce dossier de remarques nous paraît complet aujourd'hui et prêt à être présenté maintenant en enquête publique. C'est l'étape suivante pour les deux ou trois mois à venir. Quand toutes les communes auront délibéré sur les petites modifications, comme celles que nous avons vues pour Le Kremlin-Bicêtre, l'EPT pourra lancer l'enquête publique au niveau des 24 communes. Voilà ce qui était à préciser ce soir.

Un autre point que M. le Maire va développer concerne deux petites modifications apportées au document écrit dont vous disposez.

Jean-François DELAGE, Maire

À la suite d'une rencontre avec les habitants de l'îlot Rossel, il est ressorti de nos discussions qu'un amendement pouvait être proposé ce soir. Je vous propose un amendement, dans le « Dossier arrêt », en page 13, sur l'OAP Rossel n° 5. Il est proposé d'ajouter à ce qui est écrit : « Compte tenu du périmètre de l'OAP Rossel-Leclerc et du caractère morphologique du site longé par la coulée verte, il y a lieu de tenir compte, d'une part, du fait qu'il représente une zone de transition entre l'hôpital et le parc Pinel très arborée et la ville dense et, par ailleurs, de son caractère historique et mémoriel inscrit dans son parcellaire et son bâti. » Voilà ce que nous souhaiterions ajouter comme amendement.

Un deuxième amendement concerne la page 23 du même document. Il s'agirait de supprimer tout simplement ce qui est inscrit, compte tenu d'un projet qui est à cet endroit et qui fera que l'on ne rachètera pas ce terrain et ce pavillon pour faire un mini espace vert.

Ces deux amendements sont proposés. Le document ayant été reçu très tardivement, vous avez un document avec des corrections. Dans le document final, les corrections seront enlevées. Les corrections en marge seront enlevées.

J'ai terminé sur les deux amendements proposés.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Nous pourrions avoir un document imprimé sous les yeux. Ce ne serait pas incongru.

Jean-François DELAGE, Maire

Vous n'avez pas le document imprimé ? Vous avez bien le document « Dossier Arrêt ».

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Mais vous demandez de l'amender. Ne pouvons-nous pas avoir un document avec le texte amendé ? Je vous ai écouté, certes, mais quand même...

Jean-François DELAGE, Maire

On va vous apporter un document avec les deux phrases imprimées.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Pourriez-vous préciser votre précision sur la page 23 au sujet de la réserve de la rue de la Convention ? Vous n'avez pas été très clair.

Jean-François DELAGE, Maire

Il y a tout simplement un projet qui n'est pas du tout passé par la collectivité. C'est un projet de vente du pavillon à un promoteur qui est passé par un agent immobilier. Le premier permis de construire a été retoqué, notamment par les ABF. Le projet a été revu avec nous. Cette phrase n'a plus lieu d'être puisque le projet va pouvoir se réaliser. Pour qu'il ne se réalise pas, il faudrait que la commune rachète le pavillon et le terrain, ce que nous ne souhaitons pas faire. On enlève donc cet emplacement réservé. C'est le deuxième amendement. On vous amène un document imprimé. Ce sera plus clair. J'ouvre les débats. Qui souhaite prendre la parole ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je demande une suspension de séance en attendant le document.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est suspendue.

De 23 heures 24 à 23 heures 28 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise. Vous disposez des amendements. Le débat est ouvert.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, lors du dernier Conseil municipal, j'étais un chien, là, je suis devenu un crocodile, vieux de surcroît. Peut-être que la fois prochaine, je serai en éléphant. Que sais-je ? En tout cas, je suis encore là pour longtemps, monsieur Raymond. Ne vous inquiétez pas.

Je voudrais quand même intervenir, en préalable de cette remarque sur le PLUI, sur cet appel au consensus mou que vous avez fait. La démocratie et la confrontation des points de vue ne vous plaisent pas ? C'est quand même bizarre.

Jean-François DELAGE, Maire

Nous allons revenir au PLUI. On va recentrer le débat, s'il vous plaît.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Non, M. Raymond a ouvert le débat et vous l'avez laissé faire.

Jean-François DELAGE, Maire

Terminez rapidement et on recentre le débat sur le PLUI. Parce qu'à un moment...

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je prends le temps qu'il me faut. Faites la police chez vous aussi à ce moment-là.

Jean-François DELAGE, Maire

Terminez rapidement. Qu'on en finisse.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je perds du temps avec vous. S'agissant du consensus, j'ai envie de dire que vous avez raté l'occasion d'avoir du consensus en début de séance avec la proposition que j'avais faite. C'est donc un point partout, la balle au centre.

Je reviens maintenant au fond de ce sujet que vous avez un peu banalisé, monsieur Raymond, en disant que tout cela a été adopté à l'EPT, que tout le monde était d'accord et qu'il n'y a pas grand-chose à faire. Je voudrais d'abord vous dire, monsieur Raymond, que, lorsqu'il y a un débat sur un point, quel qu'il soit, au Conseil municipal, il y a une obligation de fournir aux élus une note explicative de synthèse. C'est ce que l'on fait ici sous le nom de « rapport » depuis des années. En effet, vous nous avez donné lecture de cette note explicative de synthèse, mais elle doit quand même correspondre à certaines caractéristiques. Je cite la jurisprudence et la réglementation, elle doit « permettre à chaque conseiller sans être spécialiste du dossier concerné de connaître le contexte de la décision qui lui est soumise, d'en saisir les enjeux et les conséquences pour la commune et d'en déterminer le contenu ». À cet égard, je crois qu'il est permis de considérer que le rapport dont vous nous avez la lecture pêche par certaines lacunes. Cela peut se comprendre, d'ailleurs, puisque c'est un rapport d'une page et demie qui synthétise près de 4 000 pages de PLUI.

Vous ne nous avez évidemment pas fourni les 4 000 pages. En tant que conseillers municipaux, on peut y accéder sur le site de l'EPT. C'est ce que j'ai fait. Cela m'amène à vous poser quelques questions. Tout ceci s'inscrit dans un cadre plus large avec certaines obligations que l'on aurait pu rappeler. En fait, l'essentiel, puisqu'il est un peu tard, c'est de souligner que vous n'avez pas fait état du tout, dans vos propos, des modifications qui interviennent entre l'ancien PLU et le PLUI concernant la ville du Kremlin-Bicêtre sur deux aspects.

D'abord, sur les aspects de zonage, vous avez introduit trois nouvelles zones d'habitat pavillonnaire qui n'existaient pas dans le PLU précédent. Ce serait quand même bien de nous en parler et nous expliquer le pourquoi du comment. J'en vois une rue Pierre-et-Marie-Curie. Il y a deux ou trois parcelles isolées rue Anatole-France. Et il y a un petit périmètre rue John-Fitzgerald-Kennedy, rue Gabriel Péri et impasse Bellevue.

Tout ceci se justifie peut-être. En tout cas, sur ces parcelles pavillonnaires, comme tout est assez largement dentelé, sans que l'on ait la moindre information sur ce que vous avez voulu faire, on pourrait imaginer qu'il a la volonté de protéger des intérêts particuliers. J'imagine que vous êtes, au contraire, très soucieux de l'intérêt général. Vous allez certainement nous expliquer en quoi ces nouveaux périmètres pavillonnaires y répondent.

De même, vous ne nous parlez pas de l'OAP des portes de Paris qui comporte un nombre de prescriptions dont on aimerait entendre parler. Cela concerne également Gentilly et Ivry.

Vous avez parlé du Ruban vert, mais, en fait, je n'ai pas retrouvé dans ce PLUI l'OAP n° 5 du PLU précédent, à moins qu'elle ne soit intégrée dans l'OAP générale thématique nature et bien-être.

Restent les quatre OAP, que vous avez évoquées d'ailleurs, l'entrée de ville sud-ouest, Lech Walesa, la gare et l'îlot Rossel, cette dernière étant l'objet de l'amendement qui vient de nous être présenté. Cela me paraît intéressant parce que, en fait, quand on regarde les documents adoptés, cette OAP est, mot pour mot, celle du PLU 2015. C'est un copier-coller. Il n'y a pas une virgule de différence. J'en conclus que c'est pour faire la même chose, d'autant plus que le PLUI a été adopté le 17 décembre. Le 24 novembre, même pas un mois avant, vous nous expliquiez qu'il fallait faire autre chose sur cet îlot. Je ne comprends pas pourquoi, le 24 novembre, vous nous dites un truc et vous nous faites voter pour des études et, le 17 décembre, vous votez autre chose. Je ne comprends pas. J'attends que l'on m'explique.

Et, sur la base de cet amendement qui semble vouloir prendre un peu le parti que vous aviez évoqué différemment, je voudrais être sûr que, dans cette rédaction, il n'y ait pas de loups et que l'on ne nous cache pas des choses. En fait, s'agissant du périmètre de la zone qui est visé pour l'îlot Rossel, il est bien dit dans le PLUI que l'on peut aller jusqu'à 27 mètres de hauteur. Il y a plein de contradictions dans les documents que vous nous présentez ce soir, monsieur Raymond. J'aimerais bien que vous clarifiiez la situation avant que nous puissions voter, s'il vous plaît.

Latifa EL KRETE (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, ce document appelé à remplacer notre PLU communal façonnera l'avenir de notre ville en matière d'aménagement, de logement, de mobilité, d'environnement. Si nous partageons la nécessité d'une planification cohérente et concertée à l'échelle intercommunale, nous estimons cependant que ce projet, tel qu'il nous est présenté, pose plusieurs problèmes. Le PLUI, bien que coconstruit avec les communes, transfère à l'EPT une part importante des décisions stratégiques en matière d'urbanisme. Nous perdons ainsi une capacité d'action locale au profit d'une logique plus large qui ne prend pas toujours en compte les spécificités et les attentes des habitants du Kremlin. Certes, monsieur le Maire, vous conservez la délivrance des autorisations d'urbanisme, mais le cadre réglementaire sera désormais fixé au niveau intercommunal, limitant votre marge de manœuvre pour adapter nos politiques urbaines aux besoins locaux.

Le rapport met en avant une large concertation avec la population et les acteurs locaux. Or, dans les faits, beaucoup d'habitants n'ont pas eu connaissance des réels enjeux de ce PLUI et des conséquences sur leur cadre de vie. Les réunions publiques et les concertations auraient dû être renforcées afin que nos concitoyens puissent s'exprimer plus largement sur les choix qui impacteront durablement leur quotidien.

Plusieurs points du PLUI nous interrogent particulièrement. Le premier est le zonage et la diversification. La préservation des cœurs d'îlot est une bonne chose, mais la manière dont les nouvelles constructions vont être intégrées dans notre tissu urbain, dense, reste floue. Nous devons être vigilants à ne pas aggraver la saturation de notre ville.

Le second concerne le commerce de proximité. La création d'une OAP sectorielle sur le commerce aurait dû être mieux définie dès le départ pour éviter une politique trop générale qui ne répond pas aux besoins concrets des commerçants locaux. Enfin, s'agissant des grands projets urbains, des projets comme celui de l'AP-HP et d'autres restructurations urbaines méritent une étude plus approfondie, notamment en ce qui concerne leurs impacts sur la mobilité et la qualité de vie des habitants.

Le PLUI affiche une volonté de transition écologique, mais nous restons sceptiques quant à sa mise en œuvre concrète. La protection des espaces verts au cœur des îlots est mentionnée, mais avec des restrictions qui laissent place à des aménagements potentiellement dégradants pour notre environnement. La lutte contre les îlots de chaleur, la gestion des eaux pluviales et la place de la nature en ville doivent être abordées avec plus d'ambition et de moyens concrets.

Face à ces constats, des ajustements plus significatifs doivent être apportés en termes de préservation de l'identité locale, des concertations citoyennes et d'ambitions environnementales. Pour ma part, je voterai contre la délibération.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, avant d'entrer dans le débat concernant la délibération, j'aimerais que vous éclairciez les élus du Conseil municipal à la suite de cet amendement. Débattons-nous actuellement de votre proposition d'amendement ? Où débattons-nous sur la délibération ?

Jean-François DELAGE, Maire

Vous débattiez sur ce que vous avez envie de débattre. Si vous voulez faire une intervention sur la délibération, vous la faites. Si vous voulez faire une intervention sur l'amendement, vous la faites. Si vous voulez faire une intervention sur la délibération potentiellement amendée, vous pouvez le faire également.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, je vous avoue que votre amendement est incompréhensible. Pour travailler sur cette délibération, on s'appuie sur des documents qui figurent sur le site internet de l'Établissement public territorial. On ne comprend pas l'impact que peut avoir cet amendement sur la zone KB2 qui est concernée par l'îlot Rossel. Je rejoins là M. Banbuck, notamment sur ce qui est prescrit au niveau de cette zone KB2, à savoir la hauteur maximale autorisée, hauteur plafond maximale, qui est de 27 mètres. Si vous nous éclairciez sur ce point, on pourra débattre sur la délibération.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Il y a un point que je n'ai pas mentionné dans mon intervention. Compte tenu du texte actuel de l'OAP îlot Rossel dans le projet de PLUI, le transfert de l'école primaire élémentaire Pierre-Brossolette est toujours inscrit comme un objectif à atteindre.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je vais préciser une chose. On n'est pas là à débattre du PLUI lui-même. On est là pour apporter quelques amendements sur le PLUI.

Le projet qui nous a été proposé a été voté à l'EPT le 17 décembre 2024. À cette assemblée, a été voté un projet de PLUI et non pas le PLUI. C'est ce que je disais tout à l'heure, après nos remarques, va être lancée l'enquête publique. Et vous pourrez apporter des éléments et enrichir le PLUI sur le registre d'enquête publique. Toutes les remarques que vous faites aujourd'hui pourront être transcrites sur ce registre. Il n'y a pas d'entourloupe de notre part. Il s'agit simplement de ne pas oublier les choses les plus importantes. Forcément, comme vous le dites, le PLUI compte 4 000 pages. On arrivera toujours à trouver des points de discussion pour changer des termes et apporter plus de précisions. C'est toujours possible. C'est possible pour l'îlot Rossel. Bien sûr, pour les 27 mètres, on n'a pas changé ce point puisqu'on ne nous l'a pas demandé spécifiquement. On n'a pas changé les hauteurs, mais cela peut être inscrit à tout moment dans le registre d'enquête publique. À ce moment-là, on verra puisqu'on délibérera sur ces points particuliers en avril ou mai, après la durée d'enquête publique.

Les principales prescriptions proposées aujourd'hui par la Ville tendent à donner une large part à la qualité de vie – Mme El Krete y faisait allusion – en introduisant des protections sur des espaces bâtis ou non bâtis. Ce sont les cœurs d'îlot. Il s'agit de préserver les espaces verts existants en cœurs d'îlot. Il s'agit de reconquérir les espaces construits. C'est important. C'est l'orientation que nous prenons aujourd'hui. On repart sur une reconquête de cœurs d'îlot. Le plus souvent, il s'agit d'anciens hangars qui sont transformés et dont les emprises au sol ne pourront plus être recyclées ou surélevées. C'est la proposition qui est faite au travers des documents que l'on vous remet aujourd'hui.

Sur les zones pavillonnaires, la priorité est mise sur la conservation du parcellaire existant en interdisant toute future densification par regroupement de pavillons. Toute la philosophie du travail qui a été fait sur les zones pavillonnaires consiste à éviter que les promoteurs s'emparent de ces pavillons, fassent des opérations qui viennent compléter ces zones pavillonnaires par du mitage de petits collectifs.

Sur les zones aménagement, celles-ci sont anciennes et sont confirmées. Cela traduit une continuité responsable de l'action publique locale à long terme. Vous-même, monsieur Banbuck, vous en avez discuté dans les années 2015. On conserve ces OAP. Il y a une continuité de cette logique.

Enfin, en lecture inversée, le PLUI n'est pas vecteur de grands bouleversements dans notre commune. Le zonage garde sa configuration générale, tout comme les possibilités constructibles qui ne subissent pas de changements notoires. C'est la conséquence d'une absence totale de foncier disponible telle que des zones agricoles, des zones naturelles ou des zones commerciales et artisanales dont disposent d'autres communes de l'EPT. Au Kremlin-Bicêtre, on ne change pas le zonage. On a d'autres appellations en termes de zonage, puisqu'il s'agit d'éléments plus larges au niveau des 24 communes. Mais le règlement qui s'applique au nouveau zonage est le même que dans le cadre du PLU actuel.

Ces actions permettront de bloquer la densification urbaine et la spéculation foncière qui nuisent à la qualité de vie et à l'équilibre de mixité sociale. Plus globalement, le développement de la ville pourra se réaliser par des opérations de démolition-reconstruction, ce qui aura pour vertu de combattre les zones insalubres où se concentre l'habitat indigne.

En conclusion, hormis les zones d'aménagement programmé, l'évolution se fera par reconstruction de la ville sur la ville, ce qui est la réponse constante dans toute ville fortement densifiée de la région parisienne. À l'échelle de l'EPT, la ville du Kremlin-Bicêtre s'inscrit pleinement dans le projet de territoire. C'est une obligation imposée par l'EPT. On combat le dérèglement climatique et les nuisances. Je rappelle qu'il y a les réparations des nuisances en particulier sur la partie nord de la commune, le lien entre Paris et Le Kremlin-Bicêtre. Mais c'est aussi le lien entre Paris et la banlieue. On a parlé de la nature en ville puisqu'il s'agit de la reconquête des cœurs d'îlot.

Un deuxième point est demandé par l'EPT. La politique exprimée par l'EPT est de garantir la qualité de vie. C'est ce que je vous disais tout à l'heure. Les logements seront plus abordables, ce qui permet une meilleure qualité de vie et une mixité sociale dans ces nouveaux territoires qui ne se vendront pas à des prix très élevés par rapport à la spéculation foncière à laquelle on pourrait assister dans les années à venir.

Anticiper les évolutions de la ville est ce qui nous est imposé par l'EPT, mais c'est aussi nécessaire pour le développement de notre ville. Par exemple, la transformation des quartiers de gare nous concerne. On transforme un quartier de gare dans le cadre de l'aménagement de l'EVSO.

Le quatrième thème imposé par l'EPT est de s'affirmer comme un territoire métropolitain incontournable : territoire productif et innovant, franchissement et coupure urbaine. C'est vrai que l'on a travaillé sur une coupure urbaine importante avec le lien entre Paris capitale et la banlieue avec cette couverture possible que l'on imagine sur le périphérique. Comment la ville va-t-elle pouvoir se transformer dans ces bordures de périphérique ? Il est important de donner la possibilité d'une évolution, d'un changement radical et d'un rapprochement de Paris à la banlieue et de la banlieue à Paris.

Je reprends quelques remarques qui ont été faites tout à l'heure. Je vais en oublier peut-être. Je voudrais simplement insister sur le fait que toutes les remarques que j'ai entendues portaient du fait que l'on avait soi-disant apporté sur la table un PLUI. Ce n'est pas le cas du tout. Il s'agit d'un projet de PLUI. Aujourd'hui, on peut encore le faire évoluer dans les modifications que l'on propose, mais surtout dans l'enquête publique qui va arriver très rapidement. Ce que je peux proposer pour continuer sur cette idée de consensus, c'est d'essayer d'alimenter le plus possible l'enquête publique. Et on rediscutera avant la fin de l'écriture définitive du PLUI. Je pense avoir répondu globalement à peu près à tout.

Intervention hors micro.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Sauf l'école. Sur l'école, on attend vos remarques à ce sujet. On n'a pas modifié depuis décembre 2024. On ne peut plus modifier les choses. On ne peut qu'apporter des petites modifications aujourd'hui. Pour l'école, on ne peut pas déprogrammer ce qui a été prévu, mais on peut le faire dans le cadre de l'enquête publique très bientôt.

Jean-François DELAGE, Maire

J'apporte une précision sur le premier amendement sur l'îlot Rossel. Ce que nous avons pensé avec les collectifs d'habitants, c'est qu'il était important de marquer l'histoire et la mémoire patrimoniale du Kremlin-Bicêtre dans ce PLUI. Cela n'a peut-être pas d'importance à vos yeux. Pour moi, cela a en a de marquer l'histoire, le patrimoine, la construction telle qu'elle a été faite et la position géographique particulière de cet îlot. Cela va parfaitement dans le sens de l'étude votée ici en décembre dernier. L'étude n'est pas encore engagée.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, j'ai l'impression que l'on n'est pas dans la même salle. Franchement, monsieur Raymond, je ne comprends pas vos propos. Tout d'abord, vous nous dites que l'on ne vote pas un PLUI, mais on nous demande quand même un avis sur le PLUI.

Nous allons donc être pour ou contre ce projet de PLUI, que vous le vouliez ou non. C'est bien ce que l'on nous demande aujourd'hui. C'est un avis. Si c'est un avis, on est quand même en droit de demander des informations et des explications, d'autant plus que cela ne vient pas non plus du ciel. L'EPT est un établissement de coopération intercommunale. Vous avez largement contribué à l'élaboration de ce PLUI. Ce n'est pas quelqu'un d'autre qui l'a fait. Monsieur Raymond, vous avez bien participé à des réunions. Rassurez-moi. Vous ne pouvez donc pas vous défaire en disant que l'on verra plus tard. Non. Vous êtes les co-auteurs de ce projet de PLUI. Je vous demande des explications sur certains points qui ne sont pas clairs. Cela me paraît légitime.

En particulier, sur cette affaire de l'îlot Rossel, vous me dites que l'on verra avec l'enquête publique et que l'on corrigera à ce moment. Mais, avant l'été, M. le Maire a décidé d'interrompre le processus de création de la ZAC. Cela a été fait. La délibération a été retirée. On a voté en novembre une étude. M. le Maire dit en Conseil de quartier qu'il discute avec la Région pour que l'école ne bouge pas. Et que voyons-nous ? On retrouve cette école dans le projet de PLUI. Qu'est-ce que cela veut dire ? Il y a un problème. Si vous vouliez être conséquent, un projet d'amendement porterait sur ce point. Pourquoi ne le faites-vous pas ? Alors que l'on dit qu'il faut dédensifier, pourquoi est-il toujours indiqué la hauteur de 27 mètres, celle du PLU de 2015 dont vous disiez qu'il n'était pas bon. Croyez-vous que ce que vous n'avez pas réussi à faire dans la préparation avec l'EPT va se faire au moment de l'enquête publique ? Comment voulez-vous que je vous croie ? Ce n'est pas possible. Monsieur le Maire, en admettant que vous ayez raison avec votre amendement, ce qui m'intéresse, c'est la façon dont cela va se traduire concrètement dans les documents juridiques du PLUI. À quel endroit sera-ce indiqué ? En l'occurrence, on ne sait pas où va atterrir cette remarque. Est-ce dans un truc général ? En chapeau de je ne sais quoi ? Il y a un document qui s'appelle OAP pour Le Kremlin-Bicêtre commune. Il y a une OAP locale par commune. Où cet amendement est-il supposé se trouver ? Sans ces explications, je ne prends même pas part au vote. Ce n'est pas possible.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur Banbuck, il s'agit aujourd'hui d'émettre un avis sur le projet du PLUI. Il s'agit surtout d'émettre des remarques. En effet, le projet de PLUI nous a déjà été présenté. On l'a déjà voté en décembre. Aujourd'hui, l'EPT qui réalise ce PLUI a besoin d'informations de la part des communes pour enrichir le dossier. Quand l'EPT aura collecté toutes les informations des 24 communes, l'EPT pourra modifier le nouveau projet de PLUI qui sera soumis à enquête publique. Des documents très précis reprendront exactement ce que nous décidons aujourd'hui. C'est à nous de veiller à ce que ce soit très bien prescrit et traduit notamment au niveau de la cartographie. Il y a des documents graphiques et des documents écrits. Le tout reste en projet. Cela va être affiné dans le cadre de l'élaboration de ce projet de PLUI qui ne peut pas être encore le vrai document PLUI puisqu'il n'a pas été soumis à enquête publique. C'est le projet n° 2 ou le projet n° 1 amendé de nos remarques et des remarques des 24 communes de l'EPT. Je ne vois pas comment pourrait travailler l'EPT autrement pour enrichir ce document. On nous demande aujourd'hui les dernières modifications à apporter au document qui a déjà été présenté. C'est un projet de « PLUI balai ». Ce sont les derniers moments où on peut encore ajouter des choses en direct.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

En fait, on modifie sans rien modifier. J'ai compris.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, je demande une suspension de séance, s'il vous plaît.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est suspendue.

De 23 heures 58 à 0 heure 09 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise. Monsieur Raymond, je vous propose de refaire un point.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je reviens sur le PLUI. Ce règlement en est au stade du projet. Sur les hauteurs des bâtiments dont on parlait tout à l'heure, on peut corriger la chose dans le cadre de l'enquête publique. La commune pourra faire un écrit sur le registre d'enquête publique. Cela ne me gêne absolument pas de travailler de cette façon-là sur un point très précis comme la hauteur des bâtiments. On en discutera avec les associations locales. Malheureusement, on n'en a pas discuté. C'est ce qui nous gêne. Aujourd'hui, on voudrait entendre la population et voir comment on peut intégrer un projet équilibré avec des hauteurs qui peuvent être réduites. On écrira la conclusion sur l'enquête publique.

Monsieur Banbuck, de toute façon, il y aura d'autres erreurs. Vous avez vécu l'ancien PLU. Sur 4 000 pages, on ne peut pas être parfait jusqu'au bout. Je ne m'appelle pas Dieu. Rien n'est parfait. Aujourd'hui, on a un intérêt à trouver un consensus sur cet îlot. On s'orientera vers ce que l'on pourra récolter comme informations sur le terrain. C'est ce qui nous guidera. Une étude est en cours sur les grands équilibres financiers pour que la Ville ne perde pas aussi de l'argent sur cette opération. Restons prudents également.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Excusez-moi, monsieur le Maire. Excusez-moi, monsieur Raymond, mais vous manquez totalement de clarté sur un point essentiel qui est l'îlot Rossel. Je vais revenir, par exemple, sur une annexe où vous êtes très clair. C'est l'OAP qui concerne Lech Walesa. Dans cette annexe 2, avec un stylo rouge, vous avez barré volontairement une zone qui était dédiée à être un espace vert et un agrandissement du parc existant. Vous avez barré une autre zone qui était dédiée, je crois, à la création de locaux d'activité. C'est clair. Vous faites une proposition très claire à l'EPT de barrer et de proposer une nouvelle orientation.

Pour ce qui concerne l'îlot Rossel et la zone KB2, tout à l'heure, je vous ai bien expliqué quelque chose que vous savez, mais c'est pour celles et ceux qui nous regardent et qui ne comprennent pas. La zone KB2 est exclusivement dédiée à l'îlot Rossel dans le plan de zonage qui, d'ailleurs, ne figure pas dans les annexes et dans les documents de cette délibération. Vous auriez pu le mettre, par principe, pour que l'on comprenne un peu. Je lis le texte sur cette zone KB2 : « Dans les secteurs de hauteur spécifique identifiée sur le document graphique, la hauteur maximale des constructions est limitée à 27 mètres de hauteur plafond. » Cela veut dire, grosso modo, entre R + 8 et R + 10 selon la terrasse envisagée. C'est bien cela, monsieur Raymond ? Sur cette même zone KB2, il est indiqué qu'il est prévu une école élémentaire en contiguïté – je parle de mémoire. Pour moi, cela veut dire qu'une école élémentaire est maintenue. Cela veut dire que le projet de surélévation de l'école est maintenu. Dans le croissant jaune que l'on voit dans les documents sur la zone KB2, vous n'avez pas fait de remarques particulières sur des constructions à hauteur de R + 8 et R + 10.

Ce soir, vous tentez de nous « enfumer ». Excusez-moi du terme, mais je ressens les choses ainsi. Monsieur Delage, je suis entièrement pour cet amendement, mais il n'est pas clair. Sans dire clairement que l'on recule sur les hauteurs de 27 mètres et que l'on recule sur l'école, par exemple, parce qu'il y a une nécessité de construction dans le bilan promotionnel et financier, cet amendement ne sert à rien. Si on n'est pas clair sur les hauteurs, l'amendement ne sert à rien. Or vous êtes en capacité de nous le proposer et de nous le soumettre ce soir puisque vous l'avez fait en annexe 2 pour Lech Walesa. Vous ne pouvez donc pas nous dire que c'est en enquête publique que l'on va retravailler, nous et les habitants. Vous vous rendez compte de la complexité des dossiers ? C'est votre orientation que vous présentez ce soir. Ma question est très précise. Ce soir, nous confirmez-vous, monsieur Raymond, qu'à l'îlot Rossel, vous prévoyez de maintenir la construction de l'école élémentaire en surélévation et les constructions entre R + 8 et R + 10 ?

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Sur les hauteurs, je vais vous répondre simplement. Qui peut le plus peut le moins. Aujourd'hui, on n'est pas dans l'obligation de construire un bâtiment de 27 mètres.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Excusez-moi, monsieur Raymond. On a en face de nous des promoteurs violents qui seraient prêts aisément à construire un R + 10 si vous leur donnez cette possibilité. Arrêtez de dire « Qui peut le plus peut le moins ». Parlez-vous à la place des promoteurs, monsieur Raymond ?

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Vous savez que l'on s'oriente plutôt sur un plan d'aménagement d'ensemble. C'est la Ville qui décidera de ce que l'on pourra faire dans le cadre d'une zone d'aménagement. Aujourd'hui, rien n'est écrit. On peut avoir des hauteurs différentes et imposer un cahier des charges différent aux promoteurs. On ne va pas se lancer avec quelque chose de flou face à des promoteurs. C'est évident. On aura à choisir entre plusieurs propositions puisque l'on s'engage à cela. Il s'agit d'avoir un éventail de propositions et d'essayer de trouver la meilleure des solutions aujourd'hui, y compris l'idée de réhabilitation. C'est ce que vous a dit le Maire au sujet d'une réhabilitation totale de l'îlot. C'est un état d'esprit qui a évolué par rapport au premier projet que l'on a présenté en réunion publique.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur Raymond, cela fait une heure que vous tournez autour du pot. Le problème est fort simple. S'il y a dans le PLUI une hauteur maximum de 27 mètres, vous ne pourrez pas interdire à un promoteur de construire jusqu'à cette hauteur. Ou vous le voulez, ou vous ne le voulez pas. Franchement, on n'a toujours pas une vision claire de ce que vous avez l'intention de réaliser.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vais vous répondre rapidement. L'intention, c'est 1) de lancer l'étude de réhabilitation telle qu'elle a été votée en décembre ; 2) de supprimer cette histoire d'école et 3) de rabaisser les hauteurs. Je le dis très clairement ce soir. Cela ne pourra pas être fait ce soir. Ce sera fait dans l'enquête publique. C'est ce que je peux vous dire.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Votre réponse me convient. Du coup, monsieur le Maire, je vous propose à mon tour un amendement qui va dans le sens de ce que vous venez de dire à l'instant. Il s'agit d'abord de limiter les hauteurs. À vous de définir la hauteur. Aujourd'hui, la hauteur est de 27 mètres. On pourrait limiter la hauteur à pas plus de 4 ou 5 étages. Je ne sais pas quel est le pic supérieur aujourd'hui au niveau des habitations de l'îlot Rossel. Je pense que c'est 5 étages. Je propose donc un amendement visant à reprendre la définition de KB2 en disant que la hauteur maximale des constructions est limitée à R + 5. Je ne sais pas quel est le calcul, je suppose que c'est 15 mètres.

Jean-François DELAGE, Maire

Il me semble que c'est 18 mètres.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

18 mètres. « Qui peut le plus peut le moins », je vais vous citer. Je propose de limiter le plafond à une hauteur de 15 mètres dans l'amendement, soit 5 étages.

Intervention hors micro.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

R + 4 me convient. C'est un amendement que je propose. À vous de proposer un contre-amendement. On propose un second amendement consistant à ne pas maintenir le projet de l'école élémentaire. Voilà les deux amendements que nous proposons.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)
(Hors micro.)

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Il faut écouter, monsieur Traoré. Je vous voyais discuter. On peut plaisanter. Le premier amendement consiste à redéfinir la zone KB2. Dans les secteurs de hauteur spécifique identifiés sur le document graphique, la hauteur maximale des constructions est limitée à 15 mètres de hauteur plafond. Le second amendement consiste à ne pas maintenir le projet d'extension de l'école élémentaire. Voici les deux amendements que je propose et que je soumetts au Conseil municipal.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous propose de passer la hauteur à 18 mètres dans votre premier amendement. Ce doit être la hauteur actuelle à peu près. Avec le rez-de-chaussée et 4 ou 5 étages, on est autour de 18 mètres. Je préfère une hauteur de 18 mètres. On est plus tranquille. Si on fait moins, on fait moins. Ce n'est pas un problème. De toute façon, le but du jeu dans cette histoire est de conserver ce qui existe. L'étude de la SADEV va être lancée dans les prochains mois. On doit rencontrer la SADEV et le collectif des habitants dans 15 jours environ pour travailler sur une étude de réhabilitation. L'idée est bien de réhabiliter l'habitat existant au maximum de ce que l'on pourra faire. On verra ce que l'on peut faire. Je n'en sais rien. De toute façon, il faut que cette étude ait lieu pour savoir où l'on va. Je vous propose donc de limiter à 18 mètres, ce qui nous laisse de la marge avec le terrain, etc.

Nous prenons également votre deuxième amendement sur la suppression de l'extension de l'école élémentaire. Y a-t-il d'autres interventions ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, je rebondis juste sur le fait que vous mettez en avant de conserver au maximum l'existant. Or, dans l'existant, le point le plus haut, sauf erreur de ma part, c'est R + 3. Avec une hauteur de 15 mètres, on proposait déjà quasiment deux niveaux de plus.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

L'idée n'est pas de faire des mètres carrés supplémentaires, mais d'avoir une opération équilibrée qui coûte le moins cher possible à la Ville. Attention à ce que l'on écrit aujourd'hui. Cela va nous pénaliser par la suite. On en a parlé tout à l'heure. Mme El Krete nous le faisait remarquer. Soyons prudents sur l'avenir. Ne perdons pas de vue qu'à un moment donné, c'est la Ville qui va devoir payer s'il y a des déficits sur cette opération. Les propriétaires actuels ne seront plus là et les Kremlinoïses seront dans l'obligation de régler l'addition.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je souhaiterais disposer d'amendements écrits et précis. Je demande une suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est suspendue.

Monsieur Zincioglu, pouvez-vous nous faire passer ce que vous souhaitez écrire dans vos deux amendements, tel que vous l'avez dit ? Je ne l'ai pas pris en note de manière exacte.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous allons le faire en maintenant la hauteur que nous avons proposée.

De 0 heure 24 à 0 heure 31 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise.

Compte tenu de ce qui apparaît ce soir, le document, de surcroît, nous ayant été transmis non terminé, je prends la décision de retirer cette délibération. Nous reviendrons avec un document terminé. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-006. RELABELLISATION DE LA STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE DE LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE. – 2025-2031

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de la jeunesse, de l'emploi et de la vie étudiante (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinois, la Structure information jeunesse (SIJ) accueille un public varié incluant des jeunes entre 16 et 30 ans et propose un accès à une information fiable, gratuite et adaptée à leurs besoins. Depuis 2021, elle bénéficie du label national Information Jeunesse attribué par l'État après évaluation de la qualité du service rendu aux jeunes. Ce label arrive à échéance le 31 décembre 2024, ce qui nécessite une nouvelle demande de labellisation pour la période 2025-2031. Cette démarche garantit aux jeunes de notre territoire un service reconnu pour son professionnalisme, sa capacité d'adaptation et son ancrage local. Grâce à ce label, la SIJ demeure intégrée à un réseau départemental, régional et national assurant ainsi une veille permanente sur les évolutions des problématiques liées à la jeunesse et une mise à jour constante des ressources et dispositifs proposés. Le renouvellement du label permettra de poursuivre et renforcer les actions menées par la Structure (accueil et accompagnement individuel, orientations, aide à l'insertion professionnelle, soutien aux projets et initiatives des jeunes) en lien avec de nombreux partenaires locaux, tels que les établissements scolaires, France Travail, la Mission locale ou les associations de prévention spécialisée. J'ose espérer que vous trouverez cette délibération suffisamment claire pour qu'elle fasse l'unanimité, contrairement à une action en faveur de l'alimentation pour tous, et que l'intérêt et l'émancipation des jeunes Kremlinois constituent une de vos priorités. Dans ce cadre, nous soumettons à votre approbation cette délibération concernant la relabellisation de la Structure information jeunesse de la Ville pour les six prochaines années.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, j'interviens rapidement pour dire que cette délibération nous rappelle l'importance des structures d'accompagnement des jeunes avec une offre assez diversifiée. Elles me semblent participer aussi, parce qu'on l'aborde souvent avec des biais différents, aux questions de sécurité, notamment si on est attentif à ce qui se passe en ce moment avec le développement d'une délinquance de plus en plus juvénile. La sécurité passe aussi par la prévention. En la matière, la Ville du Kremlin-Bicêtre, à travers ce dispositif et bien d'autres, est particulièrement active.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Il est tard. Nous sommes tous très fatigués. Il y a consensus, nous allons voter pour.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-007. ACTION ÉDUCATIVE. – ADHÉSION AU DISPOSITIF LES PROMENEURS DU NET DE LA PARENTALITÉ DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES. – CENTRE SOCIAL GERMAINE-TILLION

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, excusez-nous pour l'heure tardive. 80 % des jeunes de 11 à 17 ans sont présents sur le net. L'usage du numérique est aujourd'hui au cœur des préoccupations familiales et de nouveaux enjeux éducatifs. Les réseaux sociaux font partie des moyens de communication privilégiés par les jeunes et les parents. Les Promeneurs du net constituent un dispositif de la Caisse d'allocations familiales qui vise à accompagner les jeunes et les parents sur les réseaux sociaux.

À travers la présence en moyenne de 3 heures par semaine via un compte individuel sur les réseaux sociaux, il offre une continuité de présence, d'information, d'orientation auprès des parents en étant, pendant leur temps de travail, connectés sur des espaces virtuels sur lesquels les parents naviguent.

Au-delà d'une présence sur les réseaux sociaux avec des publications hebdomadaires, la création de contenus, le relais d'informations, les Promeneurs du net proposent et développent des ateliers collectifs, des temps de rencontre, des formations et des conférences en lien avec les besoins des familles. La démarche des Promeneurs du net permet également aux professionnels de rejoindre un réseau départemental animé par un coordinateur.

La structure et les professionnels qui rejoignent Les Promeneurs du net doivent signer une charte d'engagement qui constitue un référentiel commun qui précise les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche. Elle engage Les Promeneurs du net pendant toute la durée de sa participation à assurer une présence éducative sur internet parallèlement à ses missions habituelles.

Au vu de la place du numérique dans les relations familiales, le nécessaire accompagnement des parents dans une bonne compréhension des enjeux, des risques et des opportunités que cela présente, il apparaît opportun de permettre aux professionnels d'aller à la rencontre des parents via une présence sur les réseaux sociaux. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise en place de ce partenariat avec la Caisse d'allocations familiales et le conventionnement sur ce dispositif qui permettra au Centre social, que je tiens à féliciter et à remercier pour le travail qu'il accomplit, de renforcer son action de soutien à la parentalité pour les familles kremlinoises.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Ce que disait M. Édet tout à l'heure pourrait s'appliquer à nouveau.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-008. RESTAURATION. – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE ET LA MÉTROPOLE DU GRAND-PARIS POUR LE 3E APPEL À PROJETS « RESTAURATION COLLECTIVE BIO ET LOCALE »

Jean-François DELAGE, Maire

La Ville du Kremlin-Bicêtre avait répondu au 2^e appel à projets de la Métropole sur cette thématique de la restauration collective bio et locale. Cet appel à projets, qui courait de 2020 à 2024, avait permis un certain nombre d'actions : la formation des cuisiniers à de nouvelles recettes pour la restauration scolaire, la sensibilisation de l'ensemble du personnel du temps du midi (services restauration, entretien-offices, enfance, etc.) à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il s'agit cette fois-ci de bénéficier d'un accompagnement d'environ un an en ingénierie de la part du Groupement des agriculteurs d'Île-de-France (GAB IDF) visant à appuyer la Ville dans les différentes étapes que sont la réalisation d'un diagnostic interne sous la forme d'un état des lieux des pratiques en cuisine, la définition des objectifs, la construction d'une feuille de route, un plan d'action, la mise en œuvre de ce plan d'action et la mise en place de critères d'évaluation de ce projet. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-009. FINANCES. – OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE. – ANNÉE 2025

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, comme tous les ans, la commune du Kremlin-Bicêtre doit adopter une délibération-cadre qui lui permet de signer le ou les engagements de garantie qui seront édités dans l'année au moment de la contractualisation d'un crédit auprès de l'AFL le cas échéant. L'objet de la présente délibération est de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux membres. Je ne vais pas vous lire la présentation des modalités, si vous en êtes d'accord. J'en ai terminé.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est une délibération classique que nous passons chaque année. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-010. RESSOURCES HUMAINES. – ÉTAT SUR LES INDEMNITÉS 2024 DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean-François DELAGE, Maire

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a créé, dans le Code général des collectivités territoriales, un article qui dispose que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal au titre de tout mandat et de toute fonction exercée en leur sein et au sein de tout syndicat, au sens des livres 7 et 8 de la 5^e partie et de toute société mentionnée au livre 5 de la 1^{ère} partie, ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Les indemnités perçues par les élus permettent ainsi de garantir leur impartialité et leur indépendance dans l'exercice de leur fonction vis-à-vis des intérêts privés. Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'état sur les indemnités 2024 des membres du Conseil municipal. Je vous fais grâce de la lecture des indemnités annuelles de chacun des conseillers municipaux de cette assemblée. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? On va voter sur le prendre-acte. Qui prend acte de cette délibération ?

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

Le prendre-acte est voté à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-011. DÉMOCRATIE LOCALE. – ÉTAT DES PRÉSENCES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2023 ET 2024**Jean-François DELAGE, Maire**

Le Code général des collectivités territoriales introduit une charte de l'élu local qui indique des obligations auxquelles les élus locaux doivent se soumettre dans l'exercice de leurs fonctions. Parmi ces obligations, figure la suivante : « L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquels il a été désigné. » Ainsi, l'article 4 sur l'exemplarité de la charte éthique, dont le Conseil municipal s'est doté, dit ceci : « Les élus du Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre s'engagent à être assidus aux réunions des instances municipales, aux réunions des organismes, institutions et associations dans lesquelles ils sont désignés par le Conseil municipal. » C'est un prendre-acte. Je vous fais grâce également de la lecture *in extenso* des présences des uns et des autres. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, concernant cet état des présences, notre collègue M. Zinciroglu nous faisait remarquer qu'ils n'étaient pas trop mal placés, à raison. Il y a quand même un élu du Conseil municipal qui a un état de présence de zéro. C'est un scandale qui s'ajoute à d'autres scandales. C'est vraiment regrettable.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Qui prend acte de cette délibération ?

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABELLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

Le prendre-acte est voté à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-012. RELATION CITOYEN. – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP**Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des seniors et de la santé (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)**

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est encore un prendre-acte. Le SIFUREP dispose d'une centrale d'achat dont un des buts est l'acquisition de fournitures ou de services destinés à la population et, par ailleurs, à la passation de marchés publics de travaux, de fournitures ou de services. Il nous est proposé d'adhérer à cette convention qui, pour résumer, nous permet d'avoir des tarifs pour les prestations funéraires plus intéressants que si on devait faire appel à certaines entreprises.

Jean-François DELAGE, Maire

Ce n'est pas un prendre-acte. Il s'agit bien d'un vote. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 29 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABELLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Abstention : 5 (Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-013. GARAGE. – AUTORISATION DE SORTIE DE L'INVENTAIRE D'UN VÉHICULE**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)**

Tout est dit dans le titre de la délibération. Il s'agit d'un Renault Trafic immatriculé 9863 YQ 94, mis en circulation le 19 juillet 2007. Il est proposé la sortie de l'inventaire de ce véhicule.

Jean-François DELAGE, Maire

Le véhicule est cédé pour destruction. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUZ, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOZ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUZAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSSETTI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur ces décisions ?

Jean-Pierre RUGGIERI (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Je souhaiterais avoir une explication sur les décisions n° 19 et 20. Il s'agit de conventions de mise à disposition de locaux situés rue de la Réunion et rue Rossel. À qui sont attribués ces deux locaux ?

Jean-François DELAGE, Maire

Il s'agit de l'association Dessine-moi mon répit qui se trouve rue Rossel. Cette association accompagne les personnes âgées souvent sorties des camps de concentration et des personnes handicapées. Au 15 rue de La Réunion, c'est un artiste, Cosmo. Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Vœu

Jean-François DELAGE, Maire

Nous en arrivons au vœu qui a été transmis en amont du Conseil municipal, comme il va de soi, par mail. C'est un vœu relatif au renforcement des moyens alloués au commissariat du Kremlin-Bicêtre. Jonathan Hémerly le présente.

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de la jeunesse, de l'emploi et de la vie étudiante (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers Kremlinois, chers collègues, je vais procéder à la lecture du vœu relatif au renforcement des moyens alloués au commissariat du Kremlin-Bicêtre. Ce vœu est présenté par les groupes : Génération Écologie et Sociale ; Socialiste, Républicain et Citoyen ; Pour une Ville qui nous Rassemble, Communiste, Tous citoyens.

« Depuis les années 1980, le commissariat du Kremlin-Bicêtre joue un rôle central dans la sécurité publique sur notre territoire. Cependant, cet équipement est désormais trop vétuste. Ces locaux nécessitent une mise aux normes pour le confort de travail des agents de la police, mais également pour les espaces dédiés à la garde à vue et à la mise en conformité avec réglementation relative à l'accessibilité.

« Face à ces enjeux, un projet de restructuration du commissariat sous maîtrise d'ouvrage de l'État et en collaboration avec notre commune a été initié depuis plusieurs années afin d'assurer de meilleures conditions de fonctionnement pour les forces de l'ordre. Notre ville peut se satisfaire du maintien de ce projet, contrairement à d'autres qui ont été suspendus ou reconsidérés. Pour autant, cet effort ne peut exempter l'État d'un effort sur les moyens humains et matériels.

« Considérant que la sécurité publique est un enjeu majeur pour Le Kremlin-Bicêtre et les villes voisines desservies par le commissariat,

« Considérant que le commissariat actuel connaît une situation de sous-effectif notable avec un déficit de postes par rapport aux besoins et que cette situation affecte la capacité des forces de Police nationale à répondre aux attentes de la population en termes de sécurité,

« Considérant que la densité policière dans notre circonscription est actuellement d'un policier pour environ 700 habitants, soit un chiffre inférieur à la moyenne nationale qui est d'un policier pour 400 habitants,

« Considérant que la construction d'un nouveau commissariat au Kremlin-Bicêtre représente une opportunité cruciale pour moderniser les infrastructures et améliorer les conditions de travail des forces de l'ordre, mais qu'un simple changement d'infrastructure ne suffira pas à répondre aux besoins sans une augmentation significative des effectifs et des moyens matériels,

« Considérant que le ministère de l'Intérieur a annoncé des plans de recrutement au niveau national, mais que la répartition de ces nouveaux effectifs doit être équitablement réalisée pour répondre aux réalités locales,

« Le Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre demande solennellement à l'État :

« – que la construction du nouveau commissariat s'accompagne d'un renforcement significatif des moyens humains pour que les effectifs de Police nationale de la circonscription atteignent la moyenne nationale d'un policier pour 400 habitants,

« – que les moyens matériels nécessaires et adaptés soient donnés aux agents de police pour qu'ils puissent remplir efficacement leurs missions de service public et garantir la sécurité pour tous,

« – enfin, que cette démarche s'inscrive dans une collaboration inclusive avec les élus locaux et les citoyens afin de répondre aux besoins spécifiques de notre territoire. »

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, serait-il possible de recevoir le vœu avant la séance ou de l'avoir sur table ? Je ne l'ai pas reçu.

Jean-François DELAGE, Maire

Il a été envoyé il y a une semaine, voire même davantage. Il est vraiment arrivé très en amont. Il y a des problèmes de mails. Après vérification, l'invitation au CLSPD vous a bien été envoyée. Je mets le vœu aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 26 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOZ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prend pas part au vote : 8 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

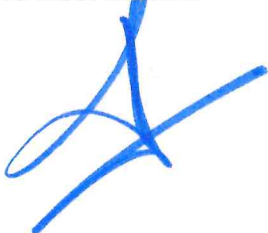
Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 27 mars, en salle du Conseil.

Jean-François DELAGE, Maire, lève la séance à 0 heure 55.

Secrétaire de séance,
Mme BOCABEILLE



Le Maire,
Jean-François DELAGE

